

La crise du Kosovo, une erreur tragique

NDLR: Notre journaliste séjourne à Belgrade depuis deux semaines. Il travaille dans des conditions difficiles qui modifient forcément la cueillette de ses informations. Pour quitter la capitale, Belgrade, il doit obtenir l'autorisation que les forces armées yougoslaves distribuent avec parcimonie.



Gilles Paquin

envoyé spécial,
BELGRADE

Les Yougoslaves ne se gênent pas pour critiquer le président Slobodan Milosevic en privé, mais peu acceptent de le faire sur la place publique pendant que leur pays est en guerre.

Ceux qui osent, comme les chefs des partis d'opposition, se font traiter de traîtres par la télévision.

Décorifier la crise du Kosovo et en attribuer la responsabilité aux autorités serbes est tout aussi risqué. Plusieurs des intellectuels serbes interrogés par *La Presse* ont refusé de s'aventurer sur cette voie, d'autres se sont contentés de répéter le discours officiel.

Un professeur de l'Université de Belgrade, dont la famille est originaire du Kosovo, Petar Bunjak, a néanmoins accepté de porter un regard critique sur le comportement de son gouvernement face à la minorité albanaise du Kosovo. Pour lui, il ne fait aucun doute que les dirigeants de Belgrade sont les premiers responsables de cette crise.

« Le problème en Serbie, c'est que le démantèlement du communisme n'est pas encore terminé et qu'un certain nationalisme romantique est remonté à la surface pour embrouiller les choses », dit M. Bunjak.

Le Kosovo, partagé entre les Serbes et les Albanais depuis des générations, est devenu la terre d'affrontement entre ces deux nationalismes. Au fil des ans, la composition de la population a changé alors que les Serbes quittaient la région pour remonter vers le nord, tandis que les Albanais en faisaient autant à partir de l'Albanie.

Entre les deux guerres mondiales, les Albanais du Kosovo n'avaient aucun droit, mais le régime communiste de Tito leur en a reconnu en leur accordant le statut de province autonome de la Serbie.

Les premières revendications des Albanais se sont faites entendre après la mort de Tito, au début des années quatre-vingt, lorsqu'ils ont demandé que la province obtienne les mêmes pouvoirs que les six républiques constitutives de la Fédération yougoslave.

« L'État a étouffé ces revendications à la manière communiste, par la répression », affirme M. Bunjak.

L'arrivée de Milosevic

Lorsque Slobodan Milosevic a accédé au pouvoir quelques années plus tard, il a entrepris une réforme de la Constitution qui s'est soldée par l'abolition du statut de province autonome du Kosovo en 1988.

« À partir de cette époque, la Serbie a commencé à se mêler des affaires intérieures du Kosovo. Milosevic s'est érigé en défenseur des Serbes opprimés de cette région », dit M. Bunjak.

Selon lui, certains parlaient alors d'un genre de nettoyage ethnique qui poussait les Serbes à vendre leurs terres pour monter vers le nord. Ils étaient entre 400 000 et 450 000 au début des

années soixante-dix, ils sont 200 000 de moins maintenant.

Les Albanais n'ont jamais accepté cette nouvelle Constitution. Lors de l'instauration du multipartisme en Yougoslavie, vers 1988-89, ils ont créé leur propre formation politique. L'Union démocratique du Kosovo, dirigée par Ibrahim Rugova, a rapidement rallié l'élite intellectuelle albanaise.

« Le malentendu s'est aggravé lorsque les Albanais ont organisé un référendum sur l'autonomie du Kosovo, pour ensuite prôner la création d'un État indépendant. La Serbie a refusé net et la tension n'a cessé de monter », ajoute M. Bunjak.

Plus tard, au début des années quatre-vingt-dix, les Albanais ont boycotté les élections aidant ainsi Milosevic à s'emparer d'une soixantaine de sièges au parlement de Serbie.

Entre-temps, la Bosnie et la Croatie réclamaient à leur tour l'indépendance et la guerre civile éclatait. Les nationalistes albanais plus radicaux ont voulu profiter de la situation, mais Rugova s'y est opposé.

En 1993, lorsque le ministre de l'Éducation de la Serbie a décidé d'imposer le même programme à toutes les institutions d'enseignement de la république, les Albanais ont refusé de s'y conformer.

« J'aurais fait la même chose si j'avais été à leur place, il n'y avait jamais eu de programme uniforme avant », affirme M. Bunjak.

La réaction du ministre ne s'est pas faite attendre. Il a coupé les vivres aux écoles et à l'Université de Pristina au Kosovo. Les 800 professeurs albanais ont démissionné en bloc et l'université est devenue serbe.

C'est par la suite qu'a véritablement commencé la révolte armée des Albanais, explique M. Bunjak. D'abord par un attentat contre le recteur, puis contre les policiers. Plus tard est née l'UCK, mouvement armé alors décrit comme terroriste par Washington.

L'escalade s'est poursuivie avec une réaction brutale de la police et la formation de milices. Au printemps dernier, les policiers serbes étaient devenus les cibles préférées de l'UCK.

« Tout le reste est de la propagande de la part des uns et des autres », tranche M. Bunjak.

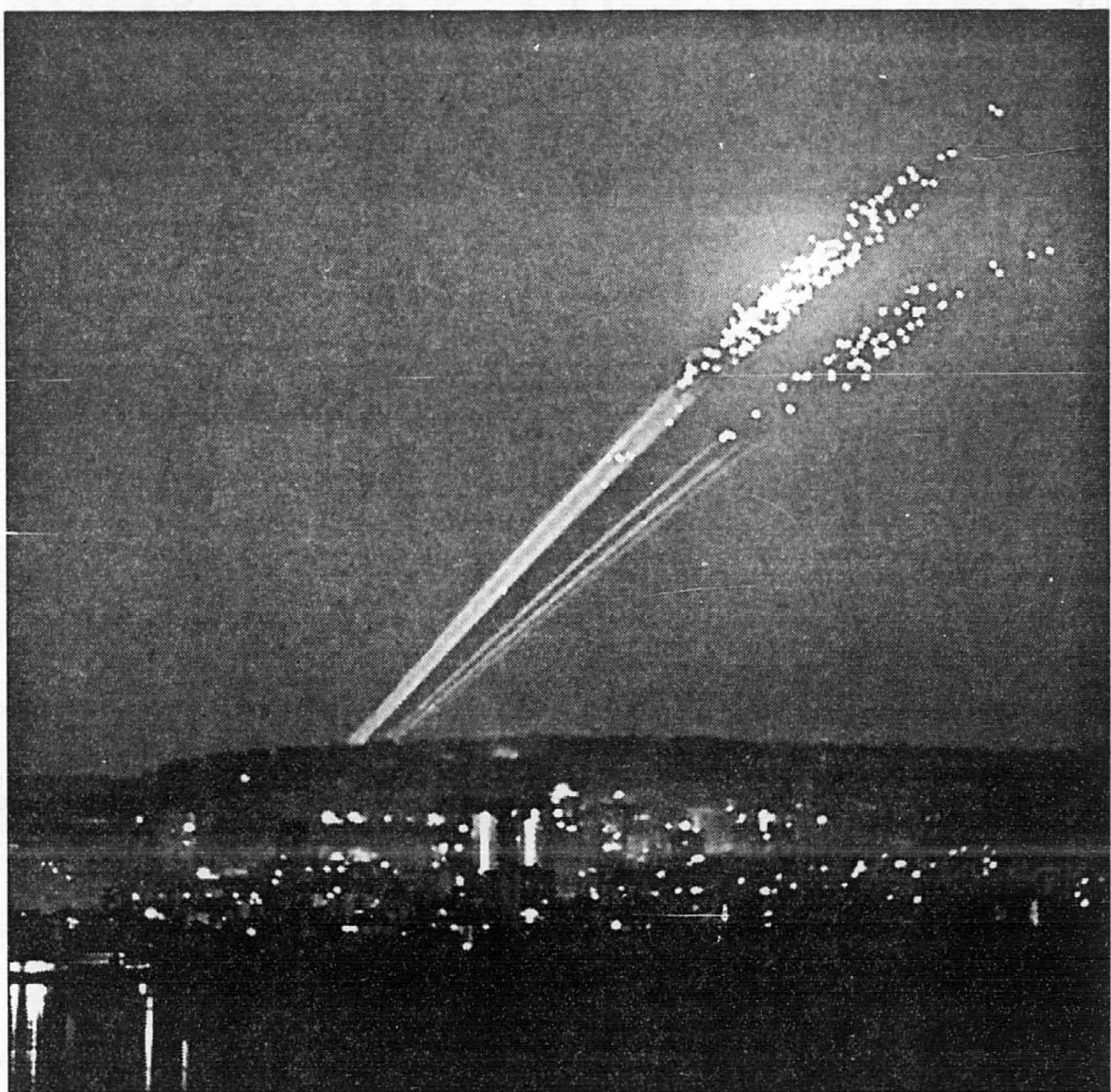
Malheureusement, le pouvoir a refusé de négocier avec ces Albanais alors qu'il en était encore temps. Ce n'était d'ailleurs sans doute guère possible puisqu'il n'existait alors même pas de dialogue serbo-serbe, dit le professeur.

Rambouillet, c'était trop tard. À l'époque où Rugova voulait discuter, Milosevic ne voulait pas. Lorsque Milosevic a finalement voulu négocier avec Rugova, celui-ci ne pouvait plus. L'UCK était devenue plus forte que lui.

Rambouillet est une erreur tragique de l'Ouest, même les Serbes les plus démocratiques ne peuvent pas accepter l'entrée de l'OTAN au Kosovo. Cela est perçu comme une occupation.

« Les bombardements sont terribles, mais je crois que les Serbes n'accepteront l'occupation qu'après une défaite militaire. Ne me demandez pas si c'est logique, moi j'aurais accepté Rambouillet », dit M. Bunjak.

Selon lui, un grand nombre de ses concitoyens regrettent maintenant de ne pas avoir compris la gravité de la situation. Les Serbes se sentent trahis, les Albanais ne savent pas s'ils pourront revenir dans ce pays détruit.



Les tirs des batteries anti-aériennes traversent les nuits de Belgrade au rythme des raids aériens des avions de l'OTAN.



Réfugiés kosovars et matériel sanitaire attendent d'être transportés à l'intérieur des terres en Albanie. En Serbie, une bombe a anéanti un immeuble de la télé nationale.



La guerre sans combat sème la mort et la destruction

GILLES PAQUIN
envoyé spécial, BELGRADE

Le long de la grande rue de Zemon, un quartier périphérique de la capitale yougoslave, une dizaine de camions militaires sont cachés sous les arbres d'un parc. Des soldats montent la garde de manière nonchalante, ils savent que l'ennemi est là, mais il est insaisissable.

La Yougoslavie est en état de guerre même si ses troupes ne livrent aucun combat hors du Kosovo. C'est du haut des airs que viennent les attaques et le déploiement des forces armées serbes au sol semble tout à fait futile.

Les Yougoslaves ont rapidement compris que rien ne pouvait les protéger des bombardements incessants de l'aviation de l'OTAN. Rien, sauf la fuite et peut-être les abris souterrains.

Ce qui frappe le plus un étranger arrivant à Belgrade ces jours-ci, c'est que la capitale yougoslave semble vivre tout à fait normalement. Le jour, les rues sont très animées, les terrasses des cafés remplies et la plupart des commerces encore ouverts.

Le soir toutefois, la ville change. Les rues se vident très tôt parce que la plupart des commerces et services publics ferment vers 16 h 30. Les gens rentrent aussitôt à la maison et sortent rarement en soirée. L'éclairage des voies publiques est presque inexistant. Cinémas, théâtres et restaurants sont déserts dès la nuit tombée.

L'impression de normalité se dissipe rapidement lorsqu'on interroge les gens sur leur vie quoti-

dienne, leurs nuits d'angoisse rythmées par les sirènes d'alerte et leur inquiétude face aux lendemains difficiles.

Le visage de la plus grande ville serbe porte également de nombreuses cicatrices des bombardements disséminés dans tous les quartiers. Personne parmi ses deux millions d'habitants ne peut échapper à ces rappels constants de la guerre, peu importe où il habite.

Les immeubles des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur, rue Knesa-Milosa au centre-ville, sont en ruine ; le grand hôtel Yougoslavie n'est plus qu'un squelette calciné au bord du Danube ; l'usine pétrochimique de Pancevo, en banlieue, est partiellement écroulée ; le complexe hospitalier de Dedinje est inutilisable ; la tour de la télévision serbe est un amas de ferraille ; l'ambassade de Chine est éventrée. S'ajoutent la résidence du président, l'aéroport, le quartier général de l'armée. Bref, la liste des destructions est interminable.

Les centaines de pannes

Et presque chaque soir, parfois même en plein jour, les avions de l'OTAN reviennent survoler la ville en faisant entendre leur vrormbrissement inquiétant. Dans la rue, le jour, les gens lèvent la tête pour apercevoir ces oiseaux de malheur. Dans leur lit, la nuit, ils se réveillent et attendent le fracas des bombes. Les tirs des batteries anti-aériennes éclairent le ciel.

Le matin, les habitants de Belgrade ont l'air encore fatigué. Les heures de sommeil manquées s'accumulent au fil des nuits et pèsent

sur leur système nerveux. On boit beaucoup ici, pour oublier, on fume encore plus, comme si on voulait s'occuper les mains.

Depuis plusieurs semaines maintenant, les pannes d'électricité ou d'eau courante sont fréquentes. On s'éclaire souvent à la chandelle, on mange froid et on perd des aliments lorsque les frigos s'arrêtent pendant de longues heures.

Devant certains commerces les gens font la queue pour acheter des produits rares : huile, sucre, essence, cigarettes et même la lessive. Les prix ont tendance à doubler sur le marché noir.

Rares sont ceux qui parviennent à s'évader de cette ville où règnent la peur et l'inquiétude. Les hommes de moins de 65 ans n'ont pas le droit de quitter le territoire yougoslave, les plus jeunes attendent avec résignation leur mobilisation.

Les hôpitaux et les pharmacies manquent de médicaments. Les salles d'opérations fonctionnent à régime réduit, les files d'attente sont longues, les patients résignés.

L'aéroport de la capitale, comme tous les autres, est fermé depuis le début des bombardements. Pour sortir du pays, reste la route vers Timisoara, en Roumanie, et celle qui conduit à Budapest, en Hongrie. Certains ponts ont été détruits et il faut souvent faire de longs détours en plus de franchir de nombreux barrages avant d'arriver à destination.

Tout Belgrade attend la fin de ce cauchemar en faisant de l'humour noir sur les négociations qui n'en sont pas et sur les dirigeants isolés qui les ont conduit dans cette impasse.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Radio-Canada: l'impossible schizophrénie

Pendant que le CRTC lançait ses audiences sur Radio-Canada, de l'autre côté de l'Atlantique, l'Assemblée nationale française adoptait un projet de loi qui privera les chaînes de télé publique du tiers de leurs revenus publicitaires.

Ce ne sera pas une perte sèche: le manque à gagner sera compensé par des subventions de l'État, si bien qu'en bout de ligne, la télévision publique française en sortira enrichie. Quoiqu'elle devra respecter certains paramètres avant de dépenser la manne supplémentaire.

Outre le hasard des dates, le lien entre la réforme française et le débat sur l'avenir de Radio-Canada est, en apparence, plutôt ténu. Le contexte est différent, les cultures politiques aussi. Pourtant, au-delà des détails, en France comme au Canada, la même question de fond se pose: pourquoi l'État devrait-il financer des diffuseurs publics de plus en plus soumis aux lois du marché, de plus en plus racleurs et de plus en plus semblables à leurs concurrents privés? Et en corollaire: la radio et la télévision publiques ont-elles encore une raison d'être?

Ce dilemme a été accentué par le déferlement de nouveaux joueurs sur nos écrans et nos zapettes. Plus il y a de chaînes privées, plus la télévision publique doit justifier sa pertinence. Et éventuellement, réajuster son tir.

« Dans le passé, dans un marché qu'elle dominait, la BBC avait l'obligation de rejoindre tous les auditoires et de répondre à tous les besoins; à l'avenir, elle devra mettre l'accent sur des responsabilités clairement définies

pour mieux compléter les services offerts par le secteur privé », écrivait lucidement le diffuseur britannique au début des années 90. Peu après, la BBC subissait une grande réforme, visant à la prémunir contre l'écueil de la commercialisation.

S'il y a une chose qui soit certaine dans le débat sur l'avenir de Radio-Canada, c'est que notre radiodiffuseur public n'a pas su éviter cet écueil. Devant le fractionnement du marché et les compressions draconiennes (en quatre ans, la société a perdu près du quart de ses subside), Radio-Canada a opté pour une compétition frénétique avec le privé, essayant de séduire un auditoire de plus en plus vaste avec une programmation qui rend sa voix de plus en plus semblable à toutes les autres.

L'émission d'affaires publiques *Enjeux* ne ressemble-t-elle pas de plus en plus au défunt *Match de la vie*? Avons-nous besoin d'une télé publique pour diffuser *La Fureur*? Et que vient encore faire Radio-Canada sur les patinoires de la LNH, quand des chaînes spécialisées privées peuvent très bien s'en occuper?

Paradoxalement, plus Radio-Canada se soumet à la tyrannie des cotes d'écoute, plus le public la fuit: entre 93 et 97, la part d'auditoire du réseau français de la télévision publique a fondu de 15 %.

Les auditeurs se sentent floués par un contenu allégé et une présence publicitaire de plus en plus lourde. Les réseaux privés se sentent floués par une concurrence qu'ils jugent déloyale. Le gouvernement, après avoir coupé ses subventions jusqu'à l'os, se montre de plus en plus insatisfait. Que fait Radio-Canada devant tant de pression? Pour l'essentiel, elle fait l'autruche et mise sur la fuite en avant.

Contre l'évidence, la société d'État refuse de se remettre vraiment en question. Quand cela fait son affaire, elle em-

prunte le langage du privé. Elle ne voit aucun problème à ce que l'argent que lui confient les contribuables serve à négocier les droits de diffusion d'un film comme *Titanic*: après tout, si elle se soumet humblement aux impératifs des cotes d'écoute, c'est au nom de tous les Canadiens qu'elle a le mandat de rejoindre...

Elle ne voit pas non plus pourquoi elle devrait être soumise à la Loi sur l'accès à l'information, comme le sont pourtant les autres sociétés d'État.

Les auditeurs délaissent-ils ses bulletins d'information au profit de chaînes privées? Changement de cassette: Radio-Canada se drape de pureté, joue le désintéressement et parle en langage « public ».

Le dernier plan stratégique de la société d'État perpétue ce double langage. Quant aux projets de chaînes spécialisées convoitées par Radio-Canada et rejetées par le CRTC, ils n'auraient fait qu'ajouter à la confusion en dispersant davantage des énergies que la société d'État a du mal à canaliser.

Il y a trois ans, le rapport Juneau proposait une nouvelle façon de financer Radio-Canada pour mettre fin à sa schizophrénie et la sauver de la suicidaire tentation commerciale. Jugé impraticable, ce rapport a été mis de côté. Le déclin tranquille s'est poursuivi.

Les audiences du CRTC ramènent les dilemmes de Radio-Canada sur la table. Évidemment, les voix qu'on y entend ne sont pas toutes désintéressées, loin de là. Et même si elles ont raison, sur bien des points, de se montrer critiques, on ne peut quand même pas demander à Radio-Canada de réaliser l'impossible: faire beaucoup plus, avec beaucoup moins. Ottawa a des examens de conscience à faire à ce sujet. Un réseau public fort ne peut pas se développer dans un environnement anorexique.

Reste que le débat qui se tient maintenant devant le CRTC a le grand mérite de toucher au coeur du problème.



Agnès Gruda
agruda@lapresse.ca

La Grande Blancheur

Les margariniers ont été déboutés en Cour supérieure dans leur tentative de casser le règlement qui interdit la coloration de la margarine en invoquant la liberté d'expression. C'est mieux ainsi, car le droit à la margarine jaune n'est sans doute pas l'un de ceux que la Déclaration universelle des droits de l'Homme cherchait à garantir.

Mais le magistrat, dans son jugement, ne s'est pas gêné pour ridiculiser ce règlement, unique au monde. En soi, le fait que les consommateurs québécois soient forcés par l'État à utiliser de la margarine blanche n'est pas un gros drame. Mais cette mesure, archaïque, est révélatrice d'un troublant phénomène de culture, d'une façon de gouverner qui n'a plus sa raison d'être. Le principe de s'attaquer à la margarine pour protéger les producteurs de lait remonte à Duplessis. Mais si de tels règlements existent encore à l'aube de l'an 2000,

ce n'est pas un oubli. L'interdiction de colorer la margarine, abandonnée en 1972, a été réintroduite sciemment en 1987 par le gouvernement Bourassa. Elle a été maintenue de façon militante par le gouvernement Bouchard, qui a consacré bien des énergies pour la faire appliquer: inspecteurs du ministère de l'Agriculture qui font des saisies — des oléo-macoutes? —, batterie d'avocats pour défendre en Cour ce règlement imbécile.

Pourquoi? Le gouvernement québécois a manifestement du mal à maîtriser ses appétits interventionnistes et préfère avoir l'air fou que de relâcher ses contrôles. On a aussi du mal à sortir de la Grande Noirceur et à se débarrasser d'une certaine image de la ruralité. On cède donc aux lobbies agricoles, comme dans le temps de Duplessis, en oubliant que les réalités sociales ont changé.



Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca



DROITS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

LA PRESSE ET VOUS

Donner la parole aux personnes âgées

Sous le thème « Vers une société pour tous les âges », les Nations unies ont proclamé 1999 Année internationale des personnes âgées. Cette proclamation a suscité un écho d'une ampleur exceptionnelle. Dans le monde entier, 1999 est l'occasion de réflexions sur la vieillesse, le vieillissement, les relations inter-générationnelles et même sur l'âgeisme.

Lors de l'ouverture officielle de l'Année internationale des personnes âgées, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait déclaré que la vie des humains ressemblait de moins en moins à une course sur petite distance pour devenir un marathon et qu'il convient de s'y adapter.

À l'occasion de cette année destinée aux aînés, aux personnes de l'âge d'or, aux anciens, aux personnes âgées ou aux personnes du 4^e âge, selon les diverses expressions utilisées, de nombreuses initiatives ont été prises dans les diverses régions du monde afin d'améliorer dès aujourd'hui, et pour demain, les conditions de vie de ces millions de personnes qui ont contribué à bâtir la société dans laquelle nous vivons maintenant.

La Presse ne voulait pas demeurer absente de cet hommage mondial rendu aux personnes âgées. Nous avons donc décidé de donner la parole aux aînés. L'idée originelle du chef de division aux informations générales, M. Éric Clément.

Ayant traversé ce siècle aux transformations innombrables, ces personnes riches de savoir et d'expériences, qu'elles soient célèbres ou anonymes, ont toutes une histoire à raconter, à commencer par la leur. Ainsi, à compter de ce dimanche, *La Presse* présentera une personne âgée chaque dimanche jusqu'au début de l'an 2000.

La série, présentée sous le titre général « Témoins du siècle », débutera demain par un article de notre journaliste Pierre Vennat qui a rencontré Cécile Hubler, une dame de 92 ans, qui fait du bénévolat comme secrétaire-réceptionniste à l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue et qui part régulièrement en voyage en Europe. Seule!

Dans les semaines à venir, notre chroniqueur Yves Boisvert nous présentera l'ex-juge François Chevalier et notre reporter Michèle Ouimet nous révélera les traits particuliers de l'infatigable

Léa Robeck, 96 ans seulement. Et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'année.

Pour *La Presse*, sans qu'ils soient nécessairement de la catégorie des « personnes âgées », les lectrices et les lecteurs de 55 ans et plus sont parmi les plus fidèles à notre journal, et ce, depuis de nombreuses années.

Ainsi, dans la grande région de Montréal, 59 % des femmes âgées de 55 ans et plus lisent *La Presse* au moins une fois la semaine et la majorité d'entre elles la lisent plusieurs fois sinon tous les jours de la semaine. Chez les hommes, 41 % de ceux qui ont 55 ans et plus lisent notre quotidien au moins une fois la semaine.

Il est intéressant de relever quelques caractéristiques propres aux gens de 55 ans et plus qui sont abonnés à *La Presse*. Plus des trois quarts sont propriétaires de leur maison; neuf sur dix sont à

la retraite ou en semi-retraite; neuf sur dix forment un couple; ils sont plus de 70 % à avoir de l'argent à la banque ou à la caisse, sous une forme ou sous une autre de placement; plus de la moitié d'entre eux font régulièrement de l'activité physique à la maison; plus de 75 % sont allés au restaurant au cours du dernier mois; un grand nombre sont allés en vacances au cours des 12 derniers mois; ils sont environ le quart à s'être équipés d'un ordinateur à la maison; 80 % boivent du vin rouge et 20 % du vin blanc; la moitié préfèrent la bière légère. Le profil des abonnés de *La Presse* de 55 ans et plus pourrait être détaillé presque à l'infini, à partir de la vaste enquête PMB 1998 réalisée sur les profils des lecteurs des quotidiens du Québec.

Une ère nouvelle

On l'a dit et répété: une ère nouvelle s'ouvre pour les personnes âgées.

L'« ère du vieillissement », la « révolution grise », l'« humanité à l'âge adulte »: ces expressions et d'autres de même type sont aujourd'hui entrées dans le langage commun et se fondent sur des données statistiques bien nettes.

Ainsi, au cours des 75 années

qui vont de 1950 à 2025, la population mondiale de personnes âgées (statistiquement à partir de 60 ans) sera passée de 200 millions à 1,2 milliard et de 8 à 14 % de la population totale du globe.

Durant la même période, le nombre de vieillards (c'est-à-dire à partir de 80 ans) sera passé de 13 à 137 millions. Bref, entre 1950 et 2025, la population mondiale aura approximativement triplé, le nombre des personnes âgées aura sextuplé et celui des vieillards décuplé.

C'est dire toute l'importance de l'apport des personnes âgées dans la société d'aujourd'hui et de demain.

L'occasion est propice de les remercier pour tout ce qu'elles accomplissent, de quelque manière que ce soit, pour l'avancement et le développement économique et social de notre société. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux lectrices et aux lecteurs de *La Presse* de 55 ans et plus pour leur grande fidélité et leur affection même à l'égard de notre quotidien. L'initiative des « Témoins du siècle » est une façon de leur dire toute notre appréciation.

Claude MASSON
Éditeur adjoint
cmasson@lapresse.ca

Un projet mort-né

Une île, une ville ? L'idée n'a rien d'utopique en soi. Qui-conque a un peu voyagé sait bien qu'une ville de deux millions d'habitants n'aurait rien d'une mégapole.

Hélas ! Il n'y a pas de pire vendeur de cette idée que le maire Bourque... et Montréal n'est pas du tout dans la situation de Toronto à la veille de sa fusion avec sa couronne banlieusarde.

■ ■ ■

M. Bourque a ressorti le vieux rêve du maire Drapeau à l'improviste, après s'être longtemps dérobé à la tâche de répliquer au rapport Bédard, qui recommande la création de trois villes dans l'île de Montréal.

Monsieur le maire était en voyage, Monsieur le maire n'aime pas les chiffres, Monsieur le maire préfère le discours vague et sentimental des gourous du Nouvel Âge. Et monsieur le maire, au moment où il s'apprêtait à relancer une idée qui a énormément d'ennemis, n'allait quand même pas s'abaisser à étayer son projet, chercher des alliés, répondre aux objections concrètes, bref à faire ce qu'il faut quand on veut convaincre les gens.

La Ville de Montréal aura beau faire semblant de prendre l'affaire au sérieux en achetant de pleines pages de publicité dans les journaux pour vanter ce projet, le simple fait que M. Bourque s'en fasse le promoteur suffira à le rendre encore plus impopulaire.

Il n'y a pas un banlieusard sensé qui ne tremble d'effroi à l'idée de se retrouver sujet du bon roi Bourque, dans une municipalité notoirement mal gérée et dirigée par un personnage dont la crédibilité est nulle. (En fait, s'il y avait fusion, cela injecterait un tel dynamisme à Montréal, et augmenterait tellement la qualité de la classe politique, qu'il est infiniment probable que la réforme sonnerait la fin de la carrière politique de M. Bourque, mais cela est une autre question.)

■ ■ ■

On répète un peu partout que la création du « Greater Toronto » a été faite graduellement, par étapes, comme si le facteur temps était le seul motif de la résistance à l'idée des fusions dans l'île de Montréal.

La réalité est plus compliquée. Toronto avait des atouts que n'a pas Montréal. Elle était plus prospère, mais surtout, elle ne représentait pas de me-

nace pour le gouvernement ontarien, puisqu'elle est capitale provinciale en plus d'être métropole. Il y a toujours eu synergie entre Toronto et Queen's Park, le siège de la législature provinciale qui se dresse fièrement au beau milieu du centre-ville torontois.

Faut-il rappeler, enfin, qu'il n'y a pas de « problème » de langue, à Toronto ? Ni de velléité sécessionniste en Ontario ?

Le gouvernement québécois, au contraire, a toujours eu une peur bleue de la puissante rivale que représenterait une agglomération montréalaise devenue entité politique efficace.

Cette île est bilingue et multiculturelle. C'est le principal foyer de dissension par rapport au projet souverainiste, lequel est encore et toujours, au-delà des dissertations actuelles autour du concept de « peuple québécois », un projet de « Canadiens français », comme ne disent pas les péquistes.

Même si l'île de Montréal était à 100 % francophone, Québec s'en méfierait, en symbiose avec l'appareil politico-gouvernemental qui y loge. Le morcellement municipal de la région montréalaise permet à Québec de diviser pour régner. Montréal n'est que la « région 06 », une région comme une autre qui ne pèse pas plus lourd que l'Abitibi et qui, contrairement à l'Abitibi, recèle d'inquiétants mystères.

Alors il va de soi que la perspective d'une



Lysiane GAGNON

métropole non seulement élargie, mais presque à moitié anglophone, a de quoi terrifier le gouvernement péquiste, et pas seulement parce qu'une île devenue ville pourrait constituer un tremplin pour les partitionnistes advenant un vote en faveur de la souveraineté.

Même si le premier ministre Bouchard n'a de cesse de vanter (mais seulement à l'étranger) le ca-

ractère bilingue de Montréal, les péquistes n'ont jamais été à l'aise avec la minorité anglophone — à preuve cette stupéfiante remarque de Louise Harel, la ministre responsable du dossier montréalais, lors d'une interview dans *L'actualité*.

Après s'être dite partisane du nationalisme civique (plutôt qu'ethnique), elle interrompt le reporter qui parle de la « minorité anglaise ». « Ce n'est pas une minorité, dit-elle, les Anglo-Montréalais sont des Québécois à part entière. »

Glissons sur cette étrange tentative d'occulter l'existence d'une minorité linguistique, et prenons Mme Harel au mot. Si les Anglo-Montréalais sont des Québécois à part entière, alors pourquoi le gouvernement verrait-il un problème à ce qu'une fusion insulaire produise une métropole où ils représenteraient 46,2 % de la population ?

Où serait le problème à ce que la création de trois villes (la solution Bédard) fasse passer la majorité francophone de la ville-centre de 58 % à 56 % tout en créant dans l'ouest de l'île une grande municipalité à majorité anglophone ?

Comme d'habitude, ces projections, reposant en partie sur la langue parlée à la maison, ne tiennent pas compte du fait que les enfants des immigrants qui parlent leur lan-

gue d'origine à la maison seront des francophones, et ne tiennent pas compte, non plus, du fait qu'une grande partie des immigrants qui parlent anglais chez eux *parlent aussi couramment le français*, surtout si ce sont des enfants de la loi 101. Mais on a l'habitude de ces campagnes alarmistes lancées par une poignée de statisticiens, toujours les mêmes, qui font carrière en exploitant jusqu'à plus soif les peurs traditionnelles.

Ce qui est significatif, ici, c'est que l'idée des fusions n'était pas sitôt lancée que le ministère des Affaires municipales s'empressait de commanditer une analyse linguistique, histoire de voir si « les autres » y gagneraient plus ou moins de pouvoir.

Significative, aussi, la réaction d'une universitaire de l'UQAM invitée à commenter cette étude. « Leur donne-t-on une ville ou toute une île ? Là est la question », lançait-elle. (L'italique est de moi).

Chose certaine, il n'y avait pas de meilleure façon de tuer dans l'oeuf le projet d'« une île, une ville » que de l'aborder sous l'angle de l'équilibre francophones-anglophones, et le ministère des Affaires municipales n'allait pas rater l'occasion. Et après cela, on viendra nous dire que les anglophones « sont des Québécois comme les autres » !

Une fois écarté le projet mort-né d'« une île, une ville », reste la solution plus modérée, plus réaliste et moins explosive du rapport Bédard... mais déjà, parallèlement à l'hostilité ouverte (et prévisible) de la banlieue, on voit pointer la méfiance de Québec.

La ministre Harel ne cache pas qu'elle songe à une réforme fiscale qui n'impliquerait pas de fusions, voire à une superstructure élue au suffrage universel. Tout indique qu'on s'apprête à noyer le poisson. Dommage pour Montréal, cette ville sacrifiée à la politique...

Opinions

L'art de la réprimande



Yves Boisvert

La destitution des juges est un sport nouveau au Canada. Les règles du jeu souffrent donc encore d'un certain flou artistique.

Oublions le juge Flahiff : il s'agit d'un cas, totalement exceptionnel, d'un juge condamné pour la commission d'un crime grave commis quatre ans avant sa nomination. C'était du jamais vu et ça ne risque pas de se reproduire. S'il se reproduisait, au fait, il n'y aurait aucune difficulté : la porte est par ici.

C'est en général pour des paroles, des gestes irréfléchis que les juges risquent de se retrouver devant leurs pairs. On commence à peine à explorer ce territoire inconnu. Non pas que la bêtise judiciaire soit une totale nouveauté. Mais ce n'est que depuis une dizaine d'années en vérité qu'on ne traite plus ces affaires embarrassantes « en famille ».

Alors, quelles paroles peuvent mettre fin à une carrière, quel assemblage de mots risque d'entraîner une simple réprimande, ce n'est pas toujours clair. Le genre d'excuses fournies, la carrière et la réputation du juge, plus ou moins clairement, viendront teinter le processus.

Mais puisqu'il s'agit de droit, ce n'est évidemment pas en des termes d'une aussi vulgaire simplicité que la question se pose. Il faut un « test juridique objectif » pour déterminer si la faute est fatale.

Les conseils de la magistrature se demanderont à peu près ceci : les actes fautifs du juge sont-ils d'une gravité telle qu'ils violent les concepts d'impartialité, d'intégrité et d'indépendance au point où la confiance du public serait « suffisamment minée » pour rendre le juge inapte à exécuter son devoir judiciaire ?

La semaine dernière, un comité de trois juges en chef (Constance Grube, de Nouvelle-Écosse, Pierre Michaud, du Québec, et Roy McMurtry, de l'Ontario) s'est livré à un exercice pratique.

Le comité était chargé de décider s'il y avait lieu de tenir une enquête publique sur l'aptitude à siéger du juge John McClung, de la Cour d'appel de l'Alberta.

Le comité a dit qu'une enquête n'était pas nécessaire mais y est allé d'une vigoureuse réprimande, surtout pour la lettre de bêtises qu'il a envoyée à la juge Claire L'Heureux-Dubé, de la Cour suprême, cet hiver. La juge L'Heureux-Dubé avait eu l'audace de casser son jugement dans une affaire d'agression sexuelle en dénonçant au passage une vision archaïque des relations hommes-femmes. Il avait répliqué par une lettre au *National Post* où il disait que ce genre de vision féministe tend à accroître le taux de suicide chez les hommes.

On lui a également reproché des propos déplacés dans deux jugements. Il avait dit de l'accusé Ewanchuk, un employeur qui avait commis des attouchements sexuels sur une postulante de 17 ans, que son comportement était plus « hormonal que criminel ». Elle-même n'était pas exactement en bonnet et en crinoline (elle portait des shorts et un t-shirt). Et, a-t-il ajouté à un journaliste après que la Cour suprême ait cassé l'acquiescement,

elle ne sortait pas du couvent. Il s'est plaint qu'ont ait décrit la plaignante comme « une petite fille aux grands yeux qui ne savait pas ce qui lui arrivait. Well, come on, now ! »

Dans l'affaire Vriend, touchant au congédiement discriminatoire d'un enseignant homosexuel, il s'est dit inquiet à l'idée que l'on finisse par faire de la sodomie un droit constitutionnel, « niant ainsi un millénaire d'enseignement moral ». Il a ensuite fait dévier son jugement sur des psychopathes sexuels...

Ces propos aussi sont répréhensibles, de dire le comité. Ils laissent croire, en plus d'être sans rapport avec le sujet traité, que les homosexuels sont déviant et dangereux pour les enfants. L'indépendance des juges ne leur permet pas de dépasser les bornes de la décence dans l'expression de leurs idées, de dire le comité.

Mais le comité en est venu à la conclusion que les excuses du juge McClung, ajoutées à une carrière autrement admirable, suffisaient à rassurer la population sur sa capacité d'entendre en toute impartialité des causes sur les droits des homosexuels ou des affaires de mœurs. Il n'y avait donc pas lieu de recommander la constitution d'un comité d'enquête public, comme dans l'affaire Jean Bienvenue, pour décider s'il devait être destitué.

Tant mieux pour lui. Mais bien des juges ayant dit de bien moins grosses énormités ont été traînés dans une enquête publique, forcés de s'expliquer en long et en large puis réprimandés officiellement. Ils avaient le plus souvent « échappé » leur bêtise, ce qui ne les excuse pas, mais ce qui est moins grave que d'attaquer le plus haut tribunal au pays, par écrit, en des termes loufoques.

Le juge Bienvenue, de la Cour supérieure du Québec, avait fait l'objet de plaintes des procureurs généraux du Canada et du Québec, ce qui, par la loi, forçait le conseil à tenir une telle enquête.

Dans un procès pour meurtre à Trois-Rivières, il avait dit que les juifs avaient moins souffert dans un camp de concentration que l'homme dont la gorge avait été tranchée par l'accusée. Mais il avait surtout laissé entendre que la femme est d'une nature moralement différente de l'homme. La femme, a-t-il dit, si elle le décide, peut s'élever à des sommets de perfection inatteignables pour le meilleur des hommes ; mais si elle décide de « s'abaisser », elle se rendra alors hélas ! bien plus bas que le plus vil des hommes.

Il avait présenté ses excuses aux personnes « qui auraient pu être offensées », ce qui revient à déplorer l'effet de ce qu'on a dit mais pas à en reconnaître la sottise.

Devant le comité d'enquête public du conseil, le juge avait refusé d'abjurer sa vision de la femme. C'est par cette porte que le comité s'est introduit, à quatre contre un, pour recommander sa destitution. Il a, comme tout le monde, le droit à ses préjugés. Mais s'il a une vision « discriminatoire » de la femme, et qu'il refuse de combattre cette vision, le public peut raisonnablement entretenir une crainte qu'il soit partial à l'avenir, a dit la majorité.

Le Conseil de la magistrature du Canada, qui regroupe tous les juges en chef des cours de nomination fédérale, a entériné la recommandation de destitution du juge Bienvenue, mais le quart des membres était dissident, estimant que la faute reprochée au juge ne suffisait pas à mettre fin à sa carrière, et que le comité avait appliqué un test inadéquat.

Est-on bien sûr, avec cette façon expéditive de procéder, que le juge McClung, lui, combattrait de toutes ses forces les préjugés que le comité déclare par ailleurs bien détestables ? Mieux que Jean Bienvenue ? On aimerait en être convaincu.

Pensions, homosexuels et morphologie des sociétés humaines

JACQUES HENRIPIN

L'auteur, démographe, est professeur émérite à l'Université de Montréal.

Je me suis opposé récemment, dans ces pages, à l'octroi de pensions de réversion aux conjoints survivants des couples homosexuels. Je n'ai pas l'intention de répondre point par point aux supputations, interprétations, confusions, extrapolations ou autres arguments avancés contre mon propos et je me limiterai à faire deux choses : a) placer la question dans le contexte d'une société vivante ; b) clarifier ma position.

Ce qui me déconcerte, dans le débat actuel, c'est l'absence de distinction entre couple et famille, et pour tout dire l'évacuation de la notion de famille. Des « conjoints de même sexe », cela forme un couple, point. Nous sommes bien d'accord. Ces femmes ou ces hommes s'entraident, partagent leurs peines et leurs joies, leurs revenus, leurs vacances, que sais-je encore. Cependant, d'autres sortes de couples (tante-nièce, amies célibataires ou veuves, frères, père-fils) font exactement la même chose, moins la vie amoureuse. Ces diverses formes de vie commune sont aussi émouvantes, aussi respectables que les conjoints de même sexe, et méritent certainement les mêmes égards.

Mais si l'on veut bien jeter un autre regard que celui du photographe, on comprendra qu'un couple hétérosexuel, ce n'est pas seulement un couple : c'est l'embryon d'une famille... Et dans huit cas sur dix, d'ailleurs, ce couple deviendra effectivement une famille au sens plein du terme, c'est-à-dire des parents avec un ou plusieurs enfants.

Bof ! diront certains, et puis après ? Un couple, c'est un couple ! Pour un photographe, oui, mais un couple et une famille, ce sont deux choses différentes, du point de vue du fonctionnement d'une société.

Il faut une population pour soutenir une société, on me dispensera de le démontrer. Or, une population est un peu comme un être vivant. Elle n'est pas qu'un nombre d'habitants, pas plus qu'un chat n'est qu'un nombre de cellules. Une population animale (humaine en particulier) est constituée d'individus qui ont, entre autres caractéristiques, des sexes et des âges différents. Disons que pour fonctionner convenablement et perdurer, une société doit respecter une certaine morphologie, une certaine composition par âge. Il y a là beaucoup de souplesse, bien sûr, mais une société fonctionnerait mal avec 60 % de vieux et elle ne durerait pas longtemps avec 5 % d'enfants.

Des enfants. C'est casse-pied, mais il en faut. Encore faut-il les faire... et les élever ! Et c'est à cela, parmi d'autres mérites, que servent les familles. Et il n'y a malheureusement pas de substitut pour la procréation et l'éducation des enfants. Peut-être cela

mérite-t-il quelque attention particulière ? Peut-être cela appelle-t-il une certaine discrimination en faveur des familles ?

C'est avec ce souci que je m'inquiète du sort des parents et de leurs enfants, ces derniers étant probablement le groupe le plus négligé de la société nord-américaine. Sans compter qu'ils seront bien peu nombreux, dans trente ans, pour supporter le poids des pensions et soins de santé des adultes peu féconds d'aujourd'hui.

Mais s'il est vrai que je trouve la natalité du monde occidental trop faible, je ne réprovoque aucune femme inféconde, aucun homme sans descendance. Chacun choisit ses oeuvres. Il reste que celles et ceux qui élèvent des enfants le font à des prix croissants et sans aide suffisante de la société. Élever deux ou trois enfants, c'est, bien sûr, se faire plaisir ; c'est aussi donner à ses contemporains les futurs producteurs de biens et services dont ils auront grand besoin dans leur vieillesse. Ces producteurs ne tomberont pas du ciel.

Il se trouve qu'un des prix à payer est particulièrement onéreux, car même aujourd'hui, la plupart des mères sacrifient à cette fonction une partie de leur vie professionnelle, de même que les avantages financiers qui s'y rattachent. Un très grand nombre d'entre elles n'ont droit qu'à une bien piètre pension personnelle. C'est le fondement le plus sérieux, à mon sens, des pensions de réversion. C'était d'ailleurs leur seul but quand on les a mises en place.

On les a dans la suite étendues aux veufs sans trop réfléchir, sous l'empire de la mythologie de l'égalité mécanique des sexes. On a ainsi brouillé les cartes, car il n'y a probablement pas trois pères sur cent qui sacrifient de façon sensible leur vie active (et la valeur de leur pension) pour élever leurs enfants, de sorte que cet égalitarisme nous a beaucoup éloignés de la justification originelle des pensions de réversion.

Ce n'est pas leur pension que les pères sacrifient, en général ; c'est l'épargne qui a été rongée par le coût des enfants. À ce titre, ils ont sans doute droit à certains égards financiers. Mais je ne suis pas convaincu que le système de pensions de réversion, tel que nous le pratiquons, soit la meilleure solution. Par exemple, il n'y a pas de raison de donner une pension de réversion à celles et ceux qui n'ont pas eu d'enfants, sauf si elle est prise à même la pension principale.

J'ai proposé ailleurs un système différent, axé sur les années d'éducation des enfants. Il serait accessible, dans mon esprit, à toutes les sortes de couples.

Si c'est l'entraide entre adultes qu'on veut récompenser, alors il faut donner des pensions et autres avantages aux couples de tante-nièce, de frères, de soeurs, de père-fille... qui vivent ensemble, partagent leurs ressources, se soignent, ... etc. Et pourquoi seulement les couples ? Pourquoi exclure les trios et les quatuors ? On peut alors se demander où diable cela s'arrêtera et quelle sera l'ampleur des cotisations aux régimes de retraite ! Il est peut-être sage de s'en tenir aux éleveurs d'enfants, quelle que soit leur « orientation sexuelle », comme on le dit si élégamment.

Plus

Du Barreau du Bas-Canada à celui du Québec d'aujourd'hui

UNE PAGE D'HISTOIRE



Pierre Vennat

Réclamé depuis de nombreuses années, l'acte de constitution du Barreau du Bas-Canada permit aux avocats, réunis en corporation, de superviser et d'administrer l'application des règles d'admission et de pratique.

C'est Me Toussaint Peltier qui fut le premier bâtonnier du Barreau de Montréal (1849-1852) tandis que Henry Black occupa le même poste pour celui de Québec, mais beaucoup plus longtemps, soit de 1849 à 1866.

La première assemblée de la nouvelle association eut lieu à Montréal, le 24 juillet 1849. Des 63 membres du Barreau qui y assistaient, il n'y en avait que trois, cinquante ans plus tard, encore vivants : le juge Buchanan, l'honorable Gédéon Ouimet, qui fut premier ministre du Québec, et Me Strachane Bethune, C.R.

Au nombre de ceux qui assistèrent à cette première assemblée, *La Presse* identifiait sir Antoine-Aimé Dorion, sir Georges-Étienne Cartier, les juges Beredith, Berthelot, Beaudry, McKay, Dunkin, Buchanan et Austin, qui occupa plus tard le poste de juge en chef des Antilles, et Bétoursay, lequel fut ultérieurement nommé juge au Manitoba.

Bien que les avocats du Haut-Canada (Ontario) eurent obtenu leur loi de 1797, la constitution du Barreau du Bas-Canada (Québec) ne vint qu'en 1849, probablement à cause de l'opposition permanente existant entre le gouverneur et l'Assemblée législative du Bas-Canada.

Très rapidement, en effet, une bonne partie de l'élite canadienne-française s'était dirigée vers la pratique du droit. Ces avocats, tout comme leurs confrères notaires, entendaient incarner le leadership des Canadiens français et, par conséquent, investirent l'Assemblée législative du Bas-Canada. L'histoire parlementaire de cette époque est d'ailleurs marquée par un affrontement permanent entre les pouvoirs législatif et exécutif, affrontement qui devait trouver son dénouement dans la rébellion de 1837.

Un soir du mois de novembre 1898, un groupe de 18 jeunes avocats, se plaignant que les dossiers importants aboutissaient entre les mains d'un petit groupe d'avocats et désireux d'avoir leur voix au cha-

pitre, se réunirent dans les locaux de l'Université Laval de Montréal (ancêtre de l'Université de Montréal actuelle) pour y fonder l'Association du Jeune Barreau.

L'histoire a retenu les noms de certains d'entre eux : Louis Loran, Pierre Beaulac, Paul Saint-Germain, E. Fabre-Surveyer, N. K. Laffamme, Casimir Dessaulles, F. J. Laverty et Percy Ryan.

La formation et les conditions d'admission

La loi qui établit le Barreau, en 1849, comportait un article stipulant que pour être reçu avocat, un candidat devait avoir étudié sans interruption, comme clerc chez un avocat, pendant cinq ans. Cette exigence existait depuis 1785, lors de la reconnaissance légale de la profession.

Il était toutefois prévu que ceux qui avaient suivi un cours d'études « complet » dans un collège ou un séminaire n'en feraient que quatre, et ceux qui avaient complété leur cours de droit, trois ans seulement. On ne créait pas un enseignement du droit comme tel, mais on l'encourageait.

Les premiers cours réguliers de droit au Québec ont été donnés à compter de 1848. Avant cette date, c'étaient des cours d'initiation isolés, comme ceux dispensés à Québec par Louis Plamondon, de 1826 à 1828.

Mais en juin 1848, des étudiants qui fréquentaient des cours privés en droit auprès d'un avocat réputé, William Badgley, demandèrent à McGill, qui n'était alors qu'un collège, d'instituer un cours régulier conduisant à un diplôme en droit. Et c'est en juillet de la même année que les dirigeants de McGill acquiescèrent à leur requête et fondèrent une École de droit.

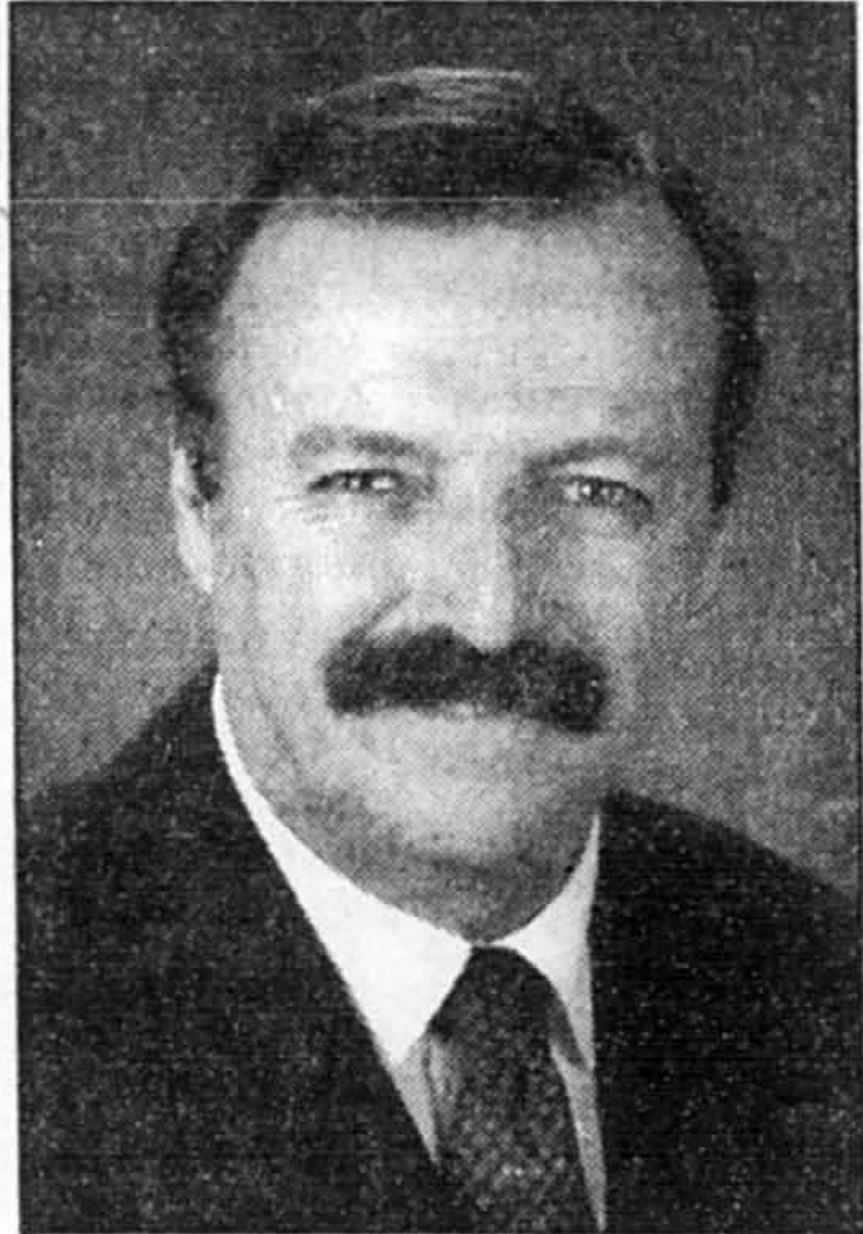
Trois ans plus tard, en 1851, le collège Sainte-Marie inaugura à son tour une « école » de droit, la première école française, sous la direction de Maximilien Bibaud. Enfin, l'Université Laval créa la sienne en 1854, à Québec.

Le collège Sainte-Marie dispensa son cours de droit jusqu'en 1867. Au départ de Bibaud, le cours cessa mais l'Institut canadien de Montréal assura la relève en fondant sa propre École de droit. Celle-ci fut d'abord affiliée à l'Université Victoria, de Cobourg, en Ontario, puis à l'Université McGill, à partir de 1870. Mais cette école disparut peu après, en même temps que l'Institut lui-même, sous le coup des condamnations ecclésiastiques.

Finalement, en 1878, l'enseignement du droit en langue française à Montréal fut institutionnalisé alors que l'Université Laval établit une succursale à Montréal. Cette faculté continua ses opérations jusqu'en 1920, lorsque l'Université de Montréal fut finalement créée.

Ce n'est toutefois que depuis 1937 que les futurs avocats doivent absolument suivre un cours de droit universitaire.

Déjà, en 1886, le Barreau avait



Me Jacques Fournier, bâtonnier du Québec.

obtenu le pouvoir de superviser d'une certaine façon l'enseignement du droit dans la province.

Depuis 1968, après le cours universitaire en droit, l'étudiant fréquente l'École de formation professionnelle du Barreau, où on lui offre un cours théorique avant son stage. Par la suite, s'il réussit l'examen du Barreau, le clerc sera reçu avocat.

L'admission des femmes au Barreau

Par ailleurs, il fallut attendre le 29 avril 1941 pour que les femmes soient enfin admises à la pratique du droit grâce à un amendement à la loi du Barreau du Québec.

C'est Clara Brett Martin qui fut la première avocate canadienne, grâce à une loi spéciale votée par le parlement ontarien, le 2 février 1897.

Les autres provinces canadiennes emboîtèrent graduellement le pas, mais le Québec fut la dernière à le faire.

Depuis 1914, le Québec comptait quelques femmes avocates, diplômées en droit, dont Annie Langstaff, diplômée de l'Université McGill en 1914, mais elles devaient pratiquer le droit hors du Québec.

Les demandes répétées d'Annie Lanagstaff, Florence Seymour Bell et Elizabeth Monk, ainsi que des poursuites judiciaires se sont heurtées, pendant près de 30 ans, à une résistance opiniâtre de la part du Barreau considéré alors comme un bastion mâle.

L'article 28 des règlements du Barreau du Québec, adopté le 25 octobre 1917, stipulait que « nul ne peut être admis à l'étude du droit à moins d'être sujet britannique et de sexe masculin ».

En 1941, les femmes n'entrent pas au Barreau par la grande porte. C'est par une seule voix de majorité que le conseil général, le 8 janvier 1941, se prononça en faveur de l'admission des femmes à l'exercice de la profession d'avocat. Et c'est Elizabeth C. Monk qui devint, offi-

ciellement, la première femme admise au Barreau du Québec l'année suivante.

Aujourd'hui, les avocates représentent environ le tiers des effectifs du Barreau du Québec, qui compte 15 000 avocats.

Me Sylviane Borenstein devenait, en 1990-91, la première femme à occuper le poste de bâtonnier du Québec. Cette institution se transforma peu jusqu'en 1967. En effet, les pouvoirs que le législateur avait consenti à la « corporation professionnelle des avocats » étaient principalement assurés par les sections locales du barreau.

Pendant longtemps, donc, les activités du Barreau du Québec se résumaient en une assemblée annuelle ou semestrielle de son conseil général. La structure très décentralisée du barreau, où toutes les fonctions importantes étaient assumées par les sections locales, accordait bien souvent plus de prestige à ces dernières qu'au Barreau du Québec. Par exemple, le titre de bâtonnier fut longtemps réservé aux bâtonniers régionaux, tandis que le véritable bâtonnier du Québec se faisait plutôt appeler « président du conseil général ».

Le besoin de contrôler efficacement l'admission à l'étude et à l'exercice de la profession amenèrent toutefois le Barreau du Québec à récupérer toujours un peu plus de pouvoirs à travers les modifications à sa loi constitutive.

Toutefois, jusqu'en 1960, le secrétariat du barreau était assuré à temps partiel par un avocat, souvent à partir de son cabinet. Ce n'est donc qu'à compter de la Révolution tranquille qu'un secrétariat plus important se développa.

Le barreau moderne

Le barreau moderne est né en 1967 par l'adoption par l'Assemblée législative du Québec d'une nouvelle loi constitutive. Fruit de nombreuses années de réflexion chez les avocats, elle permit au Barreau du Québec de récupérer la majorité des pouvoirs jusqu'à exercés par ses sections régionales.

La présentation de plusieurs projets de loi importants, au cours des années soixante-dix, notamment dans les cas de l'aide juridique et de l'assurance-automobile, incitèrent le Barreau du Québec à intervenir publiquement.

En plus des domaines traditionnels, comme sur la réforme du Code civil, le barreau intervient désormais sur une foule de sujets, dont les principaux thèmes s'articulent autour de l'administration de la justice, du rôle de l'avocat, de la promotion du droit ou de tout autre sujet jugé d'intérêt et pouvant affecter le travail des avocats ou de mettre en péril certains droits fondamentaux.

Depuis 1973, le barreau est assujéti, comme tous les ordres professionnels du Québec, au Code des professions et il a maintenant pour tâche de protéger le public. En conséquence, le barreau af-

fecte une proportion importante de son budget et de ses effectifs au respect de ce mandat.

Le Barreau du Québec a également affecté des ressources à la promotion des intérêts des avocats comme la négociation du tarif de l'aide juridique, un support technique aux associations d'avocats et la coordination d'un régime d'assurances collectives ou l'obtention d'avantages commerciaux au profit des avocats.

Le bâtonnier actuel du Québec est Me Jacques Fournier, de Montréal. Entré en fonction en juin 1998, il termine son mandat dans quelques semaines, en juin, alors qu'il sera remplacé par Me Denis Jacques, de Québec. Conformément à la loi du Barreau, son mandat est d'une durée d'un an. La loi, bien sûr, autorise un bâtonnier à solliciter un nouveau mandat, mais depuis plusieurs années, les avocats du Québec respectent la tradition voulant que les bâtonniers demeurent en poste une seule année.

Une autre tradition, celle de l'alternance. Une année, le bâtonnier est issu du Barreau de Québec, l'autre, de celui de Montréal. Et tous les quatre ans, de la province. En 1997-98, d'ailleurs, c'est un avocat de la Côte-Nord, Me Serge Francoeur, qui fut bâtonnier du Québec.

La syndicalisation des avocats

Tout le débat autour du code des professions n'a pas été sans soulever, au sein de la profession, la question de fond du rôle que devraient jouer les corporations professionnelles dans notre société.

Comme l'a expliqué André Sinclair dans son article sur l'histoire de la profession d'avocat au Québec, paru dans les *Cahiers de droit*, la question est d'autant plus pointue que le barreau avait toujours prétendu concilier ses deux rôles de protecteur de l'intérêt public et de représentant de l'intérêt de ses membres.

Le 25 mars 1972, lors d'une rencontre spéciale des bureaux de direction des associations d'avocats de Montréal, de Québec, des Laurentides et de Bedford, on décidait de procéder à la création de la Fédération des avocats du Québec, dont le but serait de défendre les intérêts socio-économiques de ses membres. Mais comme l'écrit Sinclair, « malgré ses efforts, la FAQ n'a pu rallier la majorité des avocats à ses vues. Ceux-ci pensent encore que le barreau peut remplir les deux rôles qui lui ont été traditionnellement dévolus ».

« Le débat concernant la syndicalisation n'est sans doute pas terminé. Cette question de fond est susceptible de jaillir dans l'actualité publique à plus ou moins long terme. On peut soulever des doutes sérieux sur la question de savoir si une corporation professionnelle peut encore, à notre époque, jouer un rôle de revendication, en même temps que remplir efficacement une fonction sociale de service public. »

CHINE

Succès mitigé des cures de désintoxication forcées des héroïnomanes

SYLVIANE TRAMIER
collaboration spéciale, KUNMING

Dès le premier coup d'oeil, on se rend compte que l'on n'est pas ici dans un centre de désintoxication cinq étoiles pour cures de luxe. Dans la cour dénudée comme celle d'une prison, les pensionnaires exécutent des marches militaires sous le commandement d'un officier de police.

Au premier étage, les chambres — des cellules étroites aux murs nus, quatre lits de fer, pas d'effets personnels — sentent le désinfectant industriel. Un peu plus loin, une centaine de patients assis sur des tabourets bas autour de longues tables plient et collent des sachets d'emballage pour des médicaments.

« On a 2000 patients ici. C'est le plus grand centre de désintoxication et de rétablissement pour drogués en Chine », explique le directeur Fang Naijian. On essaie de lui donner l'apparence d'un camp militaire. Et ça, c'est plutôt réussi.

Le mélange d'exercices, de travail, de discipline militaire et de confort rudimentaire sont la prescription de base du traitement des toxicomanes dans cet établissement de Kunming, la capitale de la pro-

vince du Yunnan, dans le sud-ouest de la Chine. Les pensionnaires du centre, — on les appelle des patients, mais ils sont aussi des détenus — sont forcés de se soumettre à la cure de désintoxication.

Pour faciliter le sevrage des héroïnomanes, on ne propose pas de drogue de substitution, mais seulement trois doses quotidiennes de comprimés à base de plantes médicinales. Matin, midi et soir, les patients font la queue dans la cour pour la distribution de « 6.26 », le médicament inventé et fabriqué sur place. « Ils en prennent pendant une semaine environ et ensuite, ils n'en ont plus besoin », explique Fang Naijian.

Un plan de répression

La cure dure trois mois. En cas de rechute, les patients sont ramenés au centre. À la deuxième récurrence, ils sont envoyés en camp de travail.

« C'est facile de désintoxiquer un drogué. Mais c'est très difficile de rompre pour de bon sa dépendance. Les rechutes sont fréquentes », reconnaît Zhang Yuxu, commissaire politique du centre. Les autorités estiment que 85 % des patients traités ici finissent par reprendre de la drogue. Seulement 15 % sont considérés complètement rétablis.

Le traitement obligatoire des



Vietnam et la Birmanie, place le Yunnan sur la ligne de front de la lutte contre les stupéfiants, l'opium et l'héroïne.

L'augmentation de la production de drogue dans le « triangle d'or », et l'ouverture des frontières chinoises depuis le début des années quatre-vingt ont fait du Yunnan la porte d'entrée du trafic. De là, l'héroïne est acheminée vers les autres régions chinoises et vers les villes côtières pour y être exportée.

En huit ans, de 1990 à 1998, le bureau des narcotiques de la police provinciale dit avoir débusqué 47 000 cas de trafic de narcotiques, saisi 27 tonnes d'héroïne et 11 tonnes d'opium et arrêté 66 000 trafiquants. En 1998, les saisies d'opium et d'héroïne ont été en hausse de 30 % par rapport à l'an-

toxicomanes fait partie du plan de répression des narcotiques engagé depuis une dizaine d'années dans la province du Yunnan. Sa position géographique, frontière avec le Laos, le

née précédente. Sur trois lignes de défense, des patrouilles de police contrôlent les accès ferroviaires, fluviaux et terrestres.

« Pour un trafiquant trouvé en possession de 50 grammes d'héroïne, la punition est la peine de mort », dit Sun Dahong, commandant de la police antinarcotique du Yunnan. Mais il ne voudra pas dire combien de personnes ont été exécutées ou sont en prison pour trafic de stupéfiants.

Les voisins

La bataille que le Yunnan livre aux trafiquants est loin d'être gagnée. On estime que la culture du pavot — dont on extrait l'opium — s'étend sur 90 000 hectares dans le « triangle d'or » avec une capacité de production annuelle de 2000 tonnes d'opium et 100 tonnes d'héroïne.

« Dans les années cinquante, on a éliminé la culture du pavot et la consommation d'opium en Chine », dit Dong Sheng, directeur de la coopération internationale au bureau de la répression des narcotiques du Yunnan.

« À présent, on fait face à un trafic en provenance des pays voisins et à un problème social de consommation de drogue. On doit travailler sur deux fronts : l'interception

du trafic et le traitement des drogués chez nous. »

En 1993, la province du Yunnan a adopté une loi qui impose la désintoxication aux consommateurs de drogue. Les autorités provinciales estiment que le traitement obligatoire des toxicomanes a réduit de 20 % leur nombre depuis 1991.

Il y aurait quand même 45 000 toxicomanes dans la province dont près de la moitié consomment de l'héroïne par injection. Au Yunnan, il y a 85 centres de désintoxication obligatoire et huit camps de travail pour les récidivistes. Les centres de désintoxication ont été établis et sont gérés par la police. Les camps de travail sont sous la supervision du système judiciaire. Chaque année, plus de 30 000 personnes passent par ces centres et ces camps.

Les centres de désintoxication comme celui de Kunming fonctionnent grâce aux subventions de la province et de l'État central et des honoraires versés par les patients pour le traitement. Parce que, bien que forcé, le traitement n'est pas gratuit : environ 4000 yuan (600 \$). Ceux qui n'ont pas les moyens doivent travailler un peu plus que les autres. Ils élèvent des cochons et des poulets dans la ferme attenante pour payer le gîte et le couvert de leur détention thérapeutique.

Plus

ONTARIO

Des attaques à l'américaine marquent la campagne électorale



Gérald LeBlanc

On savait que Tom Long, le principal conseiller de Mike Harris, était un disciple de Mike Murphy, la terreur électorale de la droite républicaine.

Expert des coups bas visant à semer le doute chez l'électeur, l'organisateur américain a souvent recours à de sournoises allusions pour démolir les réputations.

On se rend maintenant compte que les attaques personnelles dont Mike Murphy a fait sa marque de commerce se retrouvent au cœur de la campagne ontarienne, chez les conservateurs certes, mais tout autant chez les libéraux et les néo-démocrates.

En voici quelques exemples.

Mike Harris soutient qu'en tant qu'ancien avocat de la défense, le libéral Dalton McGuinty — il a

pourtant surtout fait carrière dans l'immobilier — est plus porté à comprendre les criminels que les victimes. Sa publicité achève le travail de démolition en présentant McGuinty comme « mou devant le crime » face au justicier Harris, prêt à tout, lui, pour débusquer et punir les criminels.

Dalton McGuinty n'est guère plus scrupuleux. Il accuse Mike Harris d'être une brute et un menteur. Sa publicité va encore plus loin en déformant carrément les propos du premier ministre. « Ils vont se retrouver devant un premier ministre mesquin et déchainé », voit-on Harris promettre pendant qu'en arrière-scène des manifestants ensanglantés fuient les matraques de la police. La manif s'est déroulée après l'élection de Mike Harris, tandis que son discours, prononcé avant l'élection, sommait le fédéral d'arrêter de punir l'Ontario. Insulté, le syndicat des policiers a invité ses membres à voter contre les libéraux.

Le néo-démocrate Howard Hampton, qui doit partager le vote d'opposition avec les libéraux, n'est pas en reste. Il a dit que McGuinty se prenait pour John Wayne alors qu'il n'était qu'un Norman Bates (le meurtrier fou du film *Psycho* d'Hitchcock). Les médias avaient déjà souligné la ressemblance entre McGuinty et le comédien Perkins qui incarnait Bates.

Howard Hampton a pris le raccourci de le comparer non pas à l'acteur mais au psychopathe.

Menteur et voyou, complice des criminels et meurtrier psychopathe ! Ne reste plus qu'à espionner les chambres à coucher comme Murphy l'a fait aux États-Unis. Il s'agit clairement d'une nouvelle façon de mener une campagne électorale en Ontario.

Pas de pacte avec le diable

Personne ne veut céder un pouce de terrain car le match semble tellement serré qu'on évoque même l'élection d'un gouvernement minoritaire, comme ce fut le cas aux élections de 1975, 1977 et de 1985 en Ontario où, contrairement au Québec, le régime des trois partis est solidement implanté.

Un sondage d'Environics, diffusé hier par CBC, est venu renforcer cette hypothèse : libéraux et conservateurs seraient à égalité avec 40 % des voix tandis que les néo-démocrates se rapprocheraient de leur 20 % d'appui traditionnel.

Avec 20 % des voix, le leader néo-démocrate Howard Hampton a de bonnes chances de détenir la balance du pouvoir. Que fera-t-il ? C'est la question qu'on lui pose depuis quelques jours.

Après avoir laissé la porte ouverte à toutes les éventualités pour attirer de nouveaux adeptes, M. Hampton a compris que cette ou-

verture risquait de se tourner contre lui. Comment en effet faire alliance avec Mike Harris, après l'avoir qualifié du diable en personne depuis quatre ans.

Il a finalement dû fermer les portes de la collaboration avec les conservateurs, mais en laissant entendre que ce serait différent avec un gouvernement libéral minoritaire. On se souvient que Bob Rae s'était ainsi allié au gouvernement libéral minoritaire de David Peterson en 1985.

L'irruption des Franco-Ontariens

Ce maintien du suspens donne du piquant à la joute électorale dans les comtés chauds, comme celui de Noble Villeneuve, le ministre franco-ontarien de Mike Harris, qui se présente dans Cornwall.

À cause du redécoupage de la carte électorale, pour réduire le nombre de députés de 130 à 103, comme au fédéral, M. Villeneuve se retrouve face à un député libéral sortant. En juxtaposant les résultats de 1995 dans les parties du nouveau comté, on arrive à une majorité de 45 voix pour le libéral.

La soudaine entrée en scène des Franco-Ontariens, écartés jusqu'ici du débat électorale, pourrait rendre la vie difficile à M. Villeneuve, dont la moitié des électeurs sont francophones.

C'est avec le dossier brûlant de

l'hôpital Montfort d'Ottawa, le seul hôpital francophone universitaire hors Québec, que les Franco-Ontariens font irruption dans la campagne.

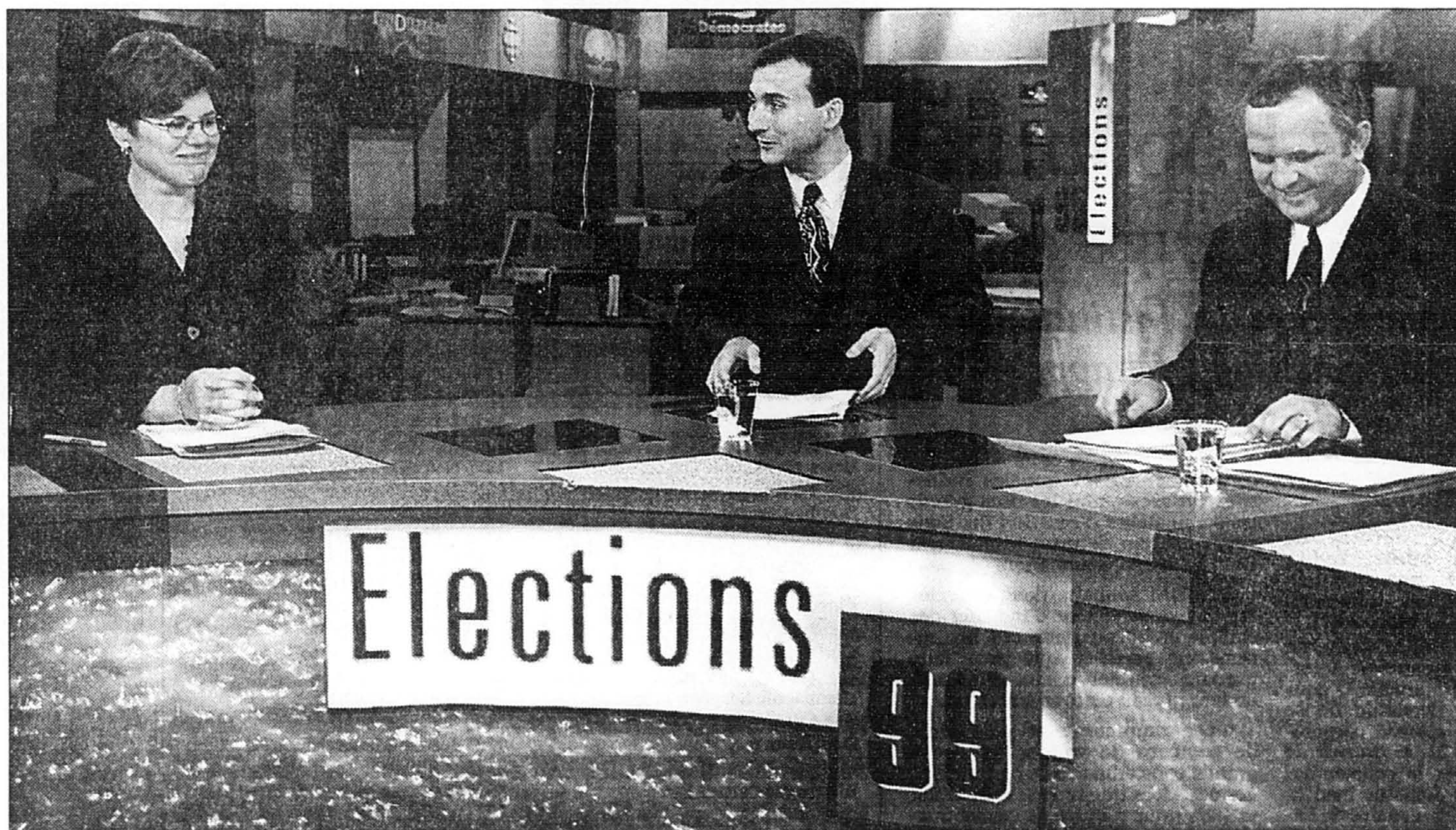
La commission de restructuration du réseau hospitalier a privé Montfort de la formation des médecins de langue française. Cette décision a été portée devant les tribunaux, qui avaient sommé la commission de comparaître pour justifier ses choix.

Or, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) vient d'apprendre que le gouvernement Harris avait discrètement dissout la commission de restructuration du réseau hospitalier.

Ne pouvant plus s'en remettre à la commission, le premier ministre Harris est donc sommé de trancher lui-même le sort de Montfort. Le professeur John Trent, proche des milieux libéraux, invite M. Harris à profiter de l'occasion pour démontrer qu'il comprend l'enjeu national de la survie de l'hôpital Montfort.

Le premier ministre était justement de passage à Cornwall quand on lui a demandé de réagir à la requête de l'ACFO. « Pas question de revenir sur la décision de la commission », s'est contenté de répondre Mike Harris, qui pourrait cependant voir ce dossier le hanter jusqu'à la fin de la campagne électorale.

NOUVEAU-BRUNSWICK



Les trois chefs des partis politiques du Nouveau-Brunswick lors du récent débat télévisé. De gauche à droite, Elizabeth Weir du NPD, Bernard Lord du PC et le premier ministre libéral désigné, Camille Thériault.

Les Acadiens sont partout, mais n'osent plus rien dire

GÉRALD LEBLANC

Les Acadiens nous en mettent plein la vue depuis le début de la campagne électorale au Nouveau-Brunswick.

C'était d'abord toute une première de voir deux diplômés de l'Université de Moncton à la tête des partis qui ont des chances de former le prochain gouvernement provincial : Camille Thériault chez les libéraux et Bernard Lord chez les conservateurs.

Sitôt la campagne déclenchée, le rédacteur en chef de *l'Acadie-Nouvelle*, le quotidien francophone de la province, délaissait le métier de voyeur pour celui d'acteur. Hermel Vienneau se présente dans Nigado-Chaleur, le comté de son village natal de Petit-Rocher.

Peu après survenait un autre coup d'éclat, lorsqu'un curé de paroisse décidait de sauter lui aussi dans l'arène, malgré l'interdiction de son évêque. L'abbé Roger Duquay sera candidat néo-démocrate dans la Péninsule, où les Acadiens en colère avaient, aux élections fédérales de 1997, remplacé le tout-puissant ministre Doug Young par le néo-démocrate Yvon Godin.

Le journaliste Vienneau chez les tories et le curé Godin chez les socialistes ! Elle est bien morte et en-

terrée la vieille alliance des Acadiens avec le Parti libéral.

Ne restait plus qu'à surveiller les dossiers acadiens, notamment les questions linguistiques, qui ne manqueraient pas de prendre la part du lion en cette nouvelle ère du pouvoir acadien.

Rien au débat ni dans les programmes

Le débat de mardi entre les trois chefs, MM. Lord et Thériault ainsi que la néo-démocrate Elizabeth Weir, fournissait une occasion en or de se pencher sur les dossiers acadiens. Surtout qu'on avait prévu des débats distincts pour les réseaux anglais et français de Radio-Canada.

Or, même durant le débat en français, les questions linguistiques n'étaient pas à l'ordre du jour. C'est Mme Weir qui a soulevé la question en évoquant l'accès aux soins de santé dans sa langue. L'animateur en a profité pour demander aux trois chefs de réagir au projet de la Société des Acadiens qui réclame une révision de la loi provinciale sur les langues officielles, vieille de 30 ans, et l'adoption d'un code des droits linguistiques.

M. Thériault a dit qu'il attendait un rapport de ses sous-ministres et M. Lord a renchéri qu'il ne fallait pas risquer de semer la division

entre anglophones et francophones. Seule Mme Weir s'est dite favorable à la révision de la loi.

Surpris de ces fuyantes réponses, on comprend mieux en retournant aux programmes des trois partis où l'on ne trouve pas un traître mot sur les questions linguistiques.

Les Acadiens auraient-ils déjà obtenu tout ce qu'ils voulaient ?

« Loin de là », répond Michel Doucet, le doyen de la faculté de droit de l'Université de Moncton. « Ces questions, ajoute-t-il, ont lentement disparu de l'ordre du jour sous le règne du pragmatique Frank McKenna. »

« Le coup de grâce est arrivé en 1991, quand le CORE — un parti opposé au bilinguisme — est devenu l'opposition officielle avec ses neuf députés. Les Anglophones venaient d'envoyer le signal qu'il ne fallait pas aller plus loin. Autant les politiciens que les médias, surtout chez les francophones, ont alors décidé de ranger dans la penderie ces questions dépassées. »

Le professeur Doucet estime pourtant qu'il faut continuer de parler du rapport gouvernemental, tabletté depuis deux ans, qui indique que 20 % des fonctionnaires acadiens ne pouvaient travailler dans leur langue et rappeler que les Acadiens s'apprennent à aller devant les tribunaux pour retrouver

la gestion de leurs écoles...

« On se gargarise avec la tenue du Sommet de la francophonie, où flottera le drapeau acadien. On se contente des symboles, y compris l'inscription dans la loi de l'égalité linguistique et la présence de leaders acadiens, mais on oublie la réalité. »

Retrouver le contact avec le peuple

M. Doucet parle aussi d'un certain essoufflement des organismes acadiens. Et le politologue Roger Ouellet soulève deux autres explications à l'absence des revendications acadiennes de la présente campagne électorale.

« Surtout depuis l'avènement de la Charte, il s'est forgé une certaine conviction que le militantisme est moins important maintenant que les tribunaux veillent aux droits. Et les leaders politiques ne bougent pas à moins de sentir que les électeurs sont vraiment préoccupés par les questions linguistiques. »

« Quand les Acadiens de la Péninsule — toujours frappée d'un taux de chômage frisant les 25 % — en ont eu assez, ils l'ont fait savoir à Doug Young. Même chose quand les parents du petit village de Saint-Sauveur ont fait reculer le tout-puissant Frank McKenna qui avait fermé leur

école. »

Le professeur Ouellet attend avec impatience les résultats du prochain sondage Léger/Léger que diffusera lundi *l'Acadie-Nouvelle*. On y a prévu deux questions pour mesurer le degré d'intérêt pour les questions linguistiques.

Les deux professeurs ajoutent que plus la lutte se resserre, comme cela semble présentement le cas, plus les chefs des grands partis font preuve de prudence.

« Un premier ministre acadien doit se comporter comme un équilibriste sur un fil bien étroit », dit enfin M. Ouellet.

Les Acadiens forment 30 % de la population du Nouveau-Brunswick, où ils sont majoritaires dans 12 circonscriptions et forment au moins 25 % des électeurs dans huit autres. Un poids électoral important, mais qui laisse tout de même une nette majorité des 55 sièges entre les mains des anglophones.

Microcosme du Canada, pays anglophone avec une importante minorité francophone, le Nouveau-Brunswick voit ses Acadiens demander la création d'un commissaire provincial aux langues officielles, alors même que le quotidien *Ottawa Citizen* réclame l'abolition de ce poste à Ottawa.

Plus

Les Montréalais sont les plus grands consommateurs d'eau au monde

Voici la première tranche de notre série sur les eaux usées dans l'île de Montréal.



Eric Trottier

Les résidents de l'île de Montréal ont la réputation d'être les plus grands consommateurs d'eau au monde.

Qu'on en juge: la station d'épuration des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) reçoit près de 2,5 millions de mètres cubes d'eau quotidiennement, de quoi remplir le Stade olympique tous les

jours !

Cela équivaut à une moyenne de 1350 litres par résident, par jour. Par comparaison, un résident de Detroit produit 960 litres d'eaux usées, un Torontois 600 litres et celui de Mexico, moins de 350.

Ces moyennes incluent toutes les eaux usées des secteurs résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, en plus des fuites du réseau de distribution d'eau potable, etc.

La consommation d'eau résidentielle à elle seule fait dépenser entre 300 et 350 litres par jour à chaque Montréalais. Les eaux usées domestiques sont composées de déjections, des restes de lavages, de l'eau du bain ou des douches, des déchets de cuisine, etc. Faites le calcul, vous arriverez vite au compte.

C'est ainsi que l'usine d'épuration de la CUM récupère, à sa station de pompage de Rivière-des-Prairies, dans l'est de l'île de Montréal, plus de 300 000 tonnes métriques de matières en suspension par année. Ne jouons pas sur les mots: il s'agit de merde, essentiellement, et de papier hygiénique.

Chaque résident de l'île de Montréal «consomme» quotidiennement plus de 1350 litres d'eau. Cette «consommation» moyenne, calculée à partir de ce que reçoit la station d'épuration des eaux usées de la CUM, se compose ainsi:

Eau de pluie et de fonte des neiges	300 litres
Consommation domestique	300 litres
Fuites des réseaux d'aqueduc	250 à 400 litres
Hôpitaux, écoles, universités	40 à 70 litres
Restaurants, hôtels, PME, commerces et industries	280 à 450 litres

Source: Station d'épuration des eaux usées de la CUM. Infographie La Presse

L'usine doit également absorber 1000 tonnes de phosphore par année, une substance qui provient en-

La consommation d'eau résidentielle s'élève à 350 litres par jour par personne, à Montréal. Voici comment les Montréalais atteignent ce niveau de consommation:

Prendre un bain	120 litres
Prendre une douche	80 litres
Se brosser les dents	10 litres
Se laver les mains	10 litres
Se laver les cheveux	40 litres
Actionner la chasse d'eau	15 litres
Un verre d'eau froide (en laissant couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne bien froide)	3 litres
Laver la vaisselle	22 litres
Laver des vêtements à la machine	109 litres

Source: Projet H2O, l'eau, une ressource épuisable, par le Centre de développement des applications de la microinformatique à des fins éducatives et Biosphère, centre d'observation environnementale. Infographie La Presse

tre autres du savon et qui favorise la prolifération des algues.

Mais il y a aussi tout le reste, tout ce que les Montréalais rejettent dans leurs toilettes ou dans les bouches d'égout: des condoms souillés (les employés de l'usine en trouvent par milliers), des lames de rasoir, des tampons sanitaires, du gras, de l'huile, des émis de verres de con-

tact, des verres de bière en plastique, des feuilles mortes, des bouteilles de lave-glace (comment arrivent-elles là?), des morceaux de bois, des affiches (recyclables!) de déneigement de la Ville de Montréal, du sable provenant de l'épandage hivernal (14 000 tonnes par année), etc.

« Tout ça se retrouvait autrefois

Ce que l'usine récupère dans une année

Sable	14 000 tonnes
Phosphore	1500 tonnes
Matières solides	300 000 tonnes

Source: Station d'épuration des eaux usées de la CUM. Infographie La Presse

dans le fleuve, accroché aux algues, flottant à la surface; c'était dégueulasse », se rappelle le directeur de la station d'épuration, Réjean Lévesque, qui fait remarquer que le fleuve a repris, depuis cinq ans, sa couleur turquoise.

La station d'épuration ne recueille en effet les eaux usées de tous les résidents de l'île de Montréal que depuis 1995. Auparavant, les tonnes de déchets transportés par les quelques 180 réseaux d'égout de l'île étaient directement rejetés dans le fleuve ou la rivière des Prairies.

« On rejetait plus de 300 000 tonnes de merde par année dans le fleuve et on était complètement inconscient de ça », précise M. Lévesque.

Les
eaux
usées

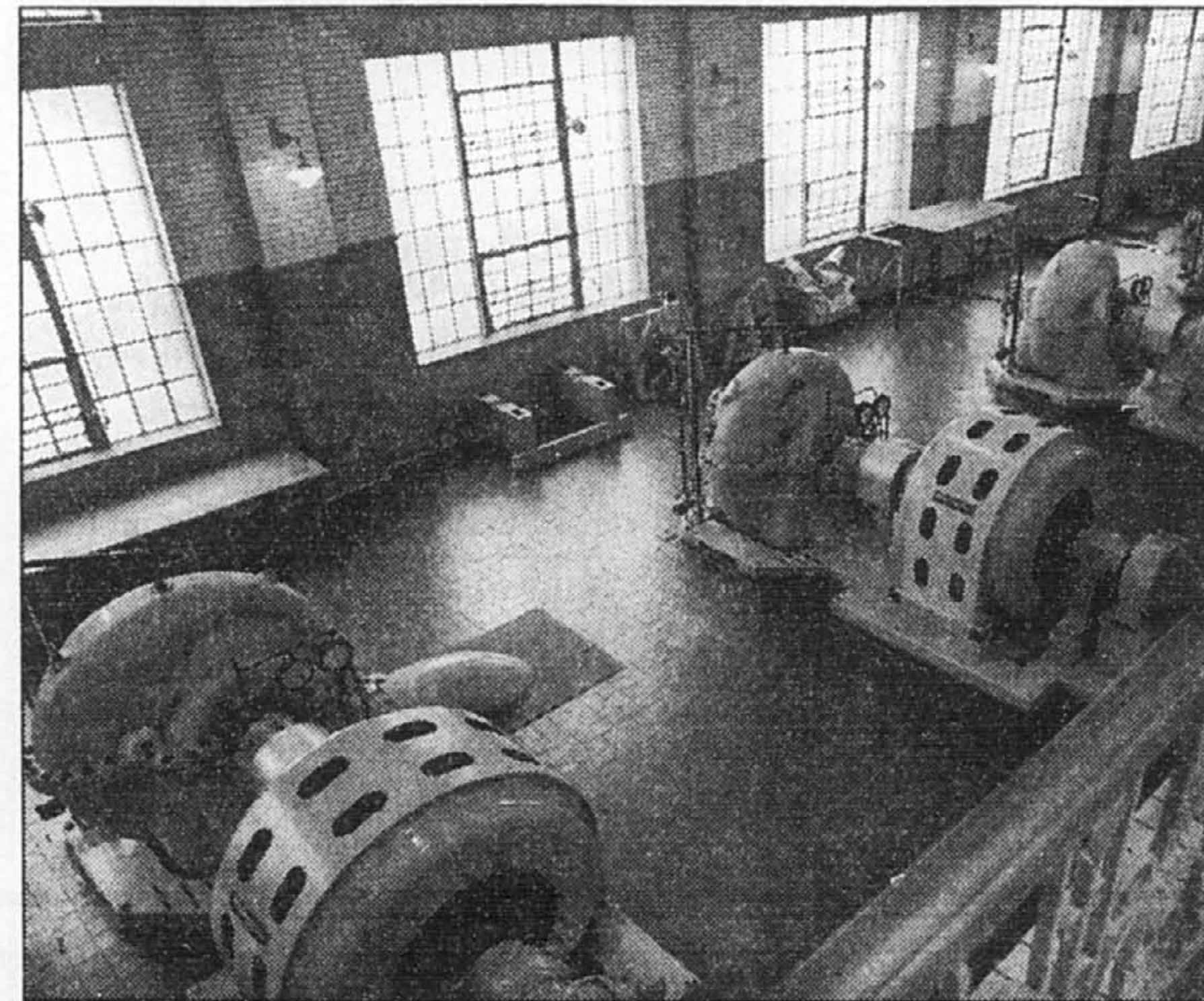


PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Salle des pompes de l'usine de filtration Atwater.

Montréal approvisionne 15 municipalités

ÉRIC TROTTIER

Avec ses usines Des Bailleurs et Atwater, la Ville de Montréal produit plus de 645 millions de mètres cubes d'eau potable par année, fournissant son million de résidents ainsi qu'à 14 municipalités de l'île (500 000 personnes réparties dans Côte Saint-Luc, Montréal-Est, Outremont, Saint-Pierre, Westmount, Anjou, Hampstead, LaSalle, Montréal-Ouest, Montréal-Nord, Mont-Royal, Saint-Laurent, Saint-Léonard et Verdun) et une de la couronne nord (Charlemagne).

L'eau est puisée dans le Saint-Laurent à environ 600 mètres de la rive, dans les rapides de Lachine. Transportée par conduites à l'une des deux usines de filtration, l'eau est alors tamisée, filtrée, ozonée et chlorurée.

Elle est ensuite acheminée aux résidences, entreprises et institutions par un réseau de distribution d'eau potable qui s'étend sur une distance d'environ 2700 kilomètres (400 kilomètres de conduites principales et 2300 kilomètres de conduites secondaires).

Un tel système coûte extrêmement cher: 118 millions par année, selon la Ville de Montréal (sans compter les 83 millions que la Ville doit payer à la CUM pour le traitement des eaux usées).

Mais la Ville a aussi des revenus. Les 15 villes qui s'approvisionnent en eau potable versent ainsi près de 26 millions par année à la métropole. En outre, 3000 entreprises ayant un compteur d'eau doivent payer une taxe pour leur consommation, qui rapporte 92 millions par an.

Entre 12 % et 15 % des conduites d'eau de la Ville de Montréal ont été construites avant 1910, avec des matériaux (brique et fonte, surtout) qui résistent mal au temps.

Pas surprenant que le réseau de distribution d'eau potable des Montréalais ait un taux de fuite de 40 %, c'est-à-dire qu'il perd près d'une goutte sur deux.

Les villes qui achètent leur eau potable à Montréal. La fourniture d'eau à ces municipalités a rapporté 26 millions de dollars à la Ville, en 1998. (en millions de mètres cubes/an)

Saint-Laurent	43,7 millions
Montréal-Nord	29,6 millions
Saint-Léonard	25,3 millions
Anjou	16,5 millions
Verdun	15,4 millions
LaSalle	12,2 millions
Côte-Saint-Luc	9,3 millions
Outremont	8,5 millions
Mont-Royal	8,3 millions
Westmount	8 millions
Montréal-Est	6,9 millions
Saint-Pierre	2,5 millions
Hampstead	2,3 millions
Montréal-Ouest	1,4 million
Charlemagne*	1,1 million

* Cette municipalité se trouve à l'extérieur de l'île de Montréal. Infographie La Presse

Souvent accusée de laisser pourrir son réseau de distribution d'eau potable sans réagir, la Ville de Montréal a décidé de s'attaquer à ce gaspillage en investissant plus de 125 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Déjà, cet été, des équipes vont faire de la prospection pour identifier les secteurs de la ville qui sont le plus préoccupants, une tâche qui, aussi incroyable que cela puisse paraître, n'avait encore jamais été faite à Montréal. La Ville ne connaît en effet pas vraiment l'état de son réseau; elle va le découvrir à mesure que les recherches vont se poursuivre cet été.

DEMAIN : Une usine d'épuration gigantesque

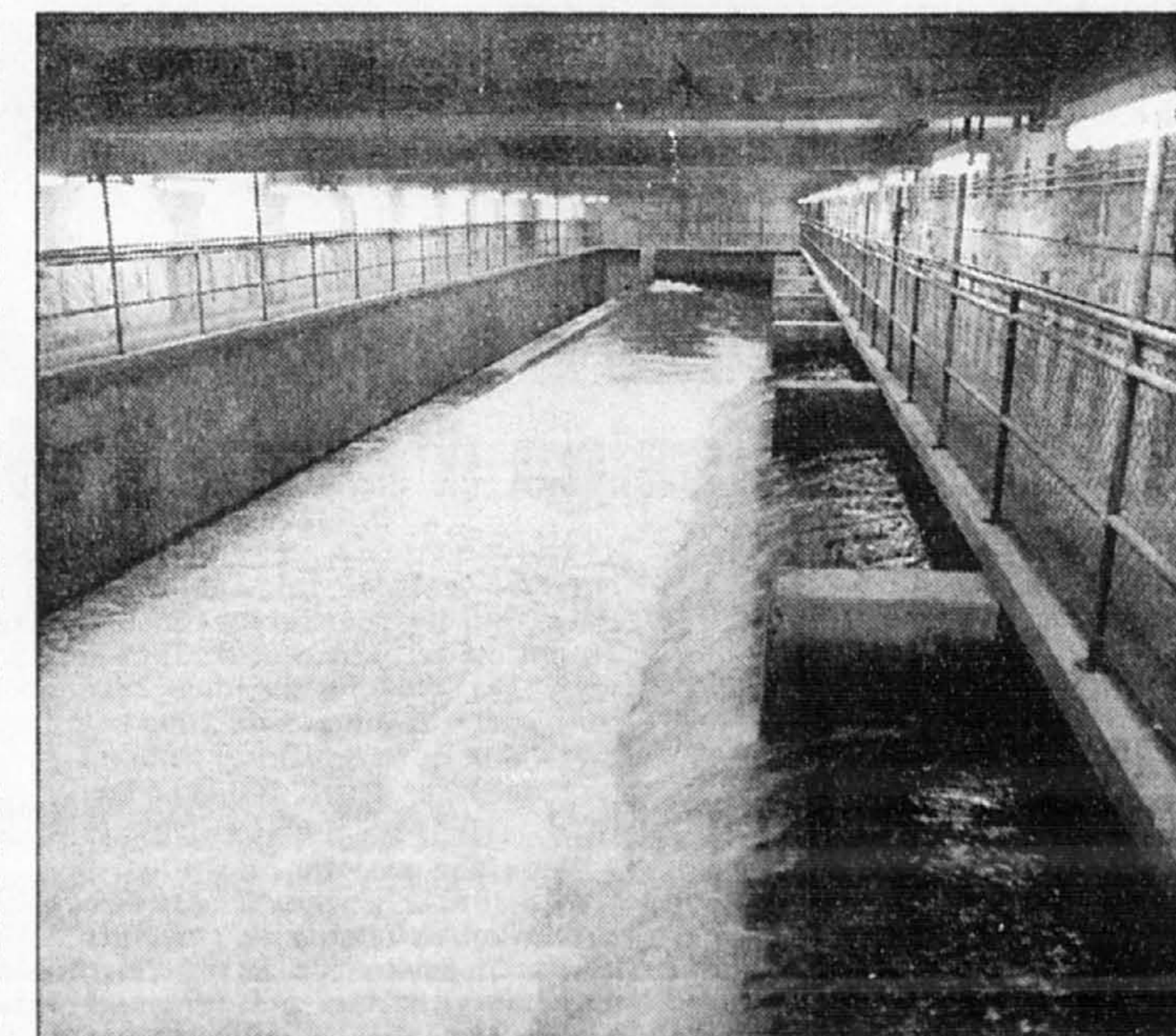


PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

L'usine Des Bailleurs produit 700 000 mètres cubes d'eau potable par jour.

Y aura-t-il des compteurs d'eau dans les hôpitaux et les écoles?

La consommation des institutions gouvernementales échappe à la CUM

ÉRIC TROTTIER

Le « ministre » de l'Environnement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Michel Leduc, veut contrôler la consommation d'eau des institutions gouvernementales dans l'île de Montréal.

C'est ce qu'a déclaré M. Leduc au cours d'une longue entrevue accordée à La Presse. « J'interpelle le gouvernement et lui demande de se comporter en bon citoyen corporatif, en nous aidant à trouver le moyen de contrôler la consommation d'eau dans le domaine institutionnel », a expliqué le maire de LaSalle.

Président de la Commission de l'environnement de la CUM (qui a les responsabilités du ministère de l'Environnement dans l'île de Montréal) depuis plus de neuf ans, M. Leduc a rappelé que les entreprises privées faisaient déjà leur part pour diminuer leur consommation d'eau.

« Nous contrôlons les industries qui consomment le plus d'eau et nous leur faisons payer leur consommation; dans une prochaine étape, nous allons aussi contrôler les entreprises qui consomment moins d'eau au volume, mais qui produisent beaucoup de polluants. Mais il y a encore un pan complet de la consommation qui nous échappe; c'est celle des institutions. Les hôpitaux, les écoles, les universités, les cégeps: nous n'avons aucun moyen de les inciter à réduire leur consommation, parce que le gouvernement ne paie pas de taxes reliées directement au service de l'eau.

« Ça veut dire que je peux me promener dans n'importe quelle école secondaire, aller dans la salle des toilettes et constater que les robinets coulent et que les toilettes coulent; à l'hôpital Notre-Dame, on utilise encore des refroidisseurs à l'eau, alors que plus personne n'utilise ça parce que ça coûte beaucoup trop cher. Mais qui s'en soucie, puisque personne ne paie pour ce gaspillage-là ? »

La consommation institutionnelle représente 4 % de toute la consommation d'eau dans l'île de Montréal. C'est peu, diront certains. Mais c'est quand même 40 millions de litres d'eau par année. Et ce n'est qu'une évaluation puisque la plupart des hôpitaux, écoles et universités ne disposent pas de compteurs d'eau. On estime toutefois qu'un hôpital comme Maisonneuve-Rosemont ou l'Université de Montréal peuvent

consommer autant que les industries classées parmi les plus grands consommateurs d'eau de l'île. Sans payer un cent de taxes directement liées à cette consommation.

La CUM souhaite donc convaincre le gouvernement d'installer des compteurs d'eau dans ses institutions, ne serait-ce que pour faire prendre conscience aux dirigeants de leur niveau de consommation.

« Les compteurs nous permettent de connaître le volume exact des grands consommateurs, poursuit M. Leduc. Alors que tout le monde fait sa part pour réduire sa consommation, alors que l'eau représente une denrée de plus en plus rare, on pense que le gouvernement devrait nous subventionner pour installer des compteurs dans ses institutions. Je sais bien qu'il y aura des réticences, parce que le gouvernement craint sûrement qu'une fois les compteurs installés, la CUM lui réclame de l'argent. Mais le but premier est de pouvoir indiquer à tel hôpital ou telle école: voici votre consommation, voici comment vous devriez la diminuer. »

La CUM dispose déjà de compteurs dans les entreprises. Après les institutions, va-t-on s'attaquer aux résidences ?

« Le sujet est plus délicat, admet le maire de LaSalle. Chaque fois que quelqu'un propose l'installation de compteurs dans le secteur résidentiel, c'est le gros drame. Pourtant, des compteurs, nous en avons chez nous, à LaSalle, et cela a aidé à diminuer notre consommation, pour la bonne raison qu'au-delà d'un certain volume, on commence à imposer un tarif à la consommation d'eau. »

Puisque l'eau se raréfie, faudra-t-il en arriver à ça partout ailleurs ? — Ce sont des choix auxquels les villes seront de plus en plus confrontées. Cela étant dit, les coûts d'installation de compteurs sont astronomiques; est-ce qu'une ville comme Montréal pourrait se le permettre ? Je ne le sais franchement pas. »

Pour l'instant du moins, les Montréalais n'ont rien à craindre: la Ville de Montréal vient à nouveau de s'engager, devant la commission nationale sur l'eau du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à ne pas installer de compteurs dans les résidences privées de son territoire. « Trop compliqué », ont dit les hauts fonctionnaires de la Ville.

La consommation institutionnelle est difficile à établir, notamment parce que les hôpitaux et autres établissements gouvernementaux, ne payant pas de taxes directement liées à leur consommation d'eau, n'ont pas de compteur d'eau. Voici quelques exemples de consommation institutionnelle:

Prison de Bordeaux:	150 000 mètres cubes
Hôpital Maisonneuve-Rosemont (1048 lits):	509 000 mètres cubes (il y a 26 centres hospitaliers sur l'île de Montréal)
Université de Montréal (30 000 étudiants):	877 000 mètres cubes (il y a 8 universités sur le territoire de la CUM)
École secondaire Georges-Vanier (1333 élèves):	45 100 mètres cubes (il y a 552 écoles primaires et secondaires sur l'île de Montréal)
Cégep Saint-Laurent (2800 élèves):	30 000 mètres cubes (il y a 26 cégeps sur l'île de Montréal)

Source: CUM et Ville de Montréal

Infographie La Presse

Les industries qui rejettent à l'égout le plus d'eau sur l'île de Montréal

Acufil	5870 St-Patrick, Montréal
Air Canada	7373 Côte-Vertu, Saint-Laurent
Aliments Small Fry Inc.	2100 Norman, Lachine
Aliments Burns Philp Ltée	31 Airline, LaSalle
Aliments Canamera	1239 Mill, Montréal
Alstom Transport	1830 Leber, Montréal
Brasserie Labatt Ltée	50 Labatt, LaSalle
Brasserie Molson-O'Keefe Ltée	1555 Notre-Dame E., Montréal
Bas Iris	6767 Léger, Montréal-Nord
Bombardier Inc.	1800 Marcel-Laurin, Saint-Laurent
Bonnetierie Paris Star	83 Rachel E., Montréal
Borden Catell	6890 Notre-Dame E., Montréal
Buanderie Centrale	7250 Joseph-Daoust, Montréal
Canco	5781 Notre-Dame E., Montréal
Canada Maltage	205 Riverside, Montréal
Christie Brown Cie Ltée	3055 Viau, Montréal
Compagnie Impériale de Tabac Ltée	3810 St-Antoine, Montréal
Compagnie Seagram Ltée	225 Lafleur, LaSalle
Di-tech	2125 Lily-Simon, Montréal
Doubletex Inc.	9785 Jeanne-Mance, Montréal
Emballages Consumers Inc.	2376 Wellington, Montréal
Electropac Canada Inc.	3500 Transcanadienne, Pointe-Claire
Embouteillage Coca-Cola Ltée	1515 46e Avenue, Lachine
E.M.C.O. Inc.	9510 St-Patrick, LaSalle
Fonderie C.S.F.	5227 Notre-Dame E., Montréal
Gildan	333 de Louvain, Montréal
Hubbard (teinturiers)	425 Marien, Montréal-Est
Ico Unican	5795 de Gaspé, Montréal
Impressions Permanentes de Mtl	9500 St-Laurent, Montréal
Ispat-Sidbec	5870 St-Patrick, Montréal
Jemdrye	6751 Pascal-Gagnon, Montréal-Nord
Johnson & Johnson Ltée	7101 Notre-Dame E., Montréal
Kraft Canada Inc.	8600 Devonshire, Mont-Royal
Kraft General Foods Canada Ltée	795 90e Avenue, LaSalle
Krugier Inc. (division du carton)	5845 Place Turcot, Montréal
Lagran Canada Inc.	425 21e Avenue, Lachine
Lallemand Inc.	1620 Préfontaine, Montréal
Lavage Dentex Inc.	12480 April, Montréal
Les Fromages Saputo	6869 Métropolitain E., Saint-Léonard
Lomex Inc.	9900 6e rue, Montréal
Merck Frost Canada Inc.	16711 Transcanadienne, Kirkland
Natrel (Agropur)	333 Lebeau, Saint-Laurent
Nalpac Co	2260 Aird, Montréal
Northern Telecom Canada Ltée	150 boul. Montréal-Toronto, Lachine
Noranda	220 Durocher, Montréal-Est
Pacalis (division tricots main)	2251 Lapierre, LaSalle
Parmalat	7470 St-Jacques O., Montréal
Pepsi-Cola	3700 Thimmes, Saint-Laurent
Péprochimie Coastal du Canada	3500 Broadway, Montréal-Est
Pétromex	10555 Métropolitain E., Montréal-Est
Produit Chimiques Delmar Inc.	9321 Airline, LaSalle
RJR-MacDonald Inc.	2455 Ontario E., Montréal
Rolls Royce (Canada) Ltée	9500 Côte-de-Liesse, Lachine
Stellil	303 St-Joseph, Lachine
Solutia	6800 St-Patrick, Montréal
Sonoco Montréal Inc.	50 des Seigneurs, Montréal
Sucre Lantic	4026 Notre-Dame E., Montréal
Teinturiers Concorde	7851 Grenache, Anjou
Teinture et finition Prestige	1000 Beaumont, Montréal
Teinturiers Agmont America	1401 St-Patrick, Montréal
Teinturerie Mont-Royal	5524 St-Patrick, Montréal
Tex-Dye Inc.	3200 St-Patrick, Montréal
Tricots Manoir	4500 Cousens, Saint-Laurent
Tuyaux Wolverine	10930 Sherbrooke E., Montréal-Est
Viasystèmes Canada Inc.	17600 Transcanadienne, Kirkland
Weyth-Ayrest Canada Inc.	1025 Marcel-Laurin, Saint-Laurent

Volume moyen: 1 000 000m³/an, Volume total: 60 000 000m³/an plus ou moins 6% du volume de la station d'épuration

Source: CUM

Infographie La Presse

Réjean Lévesque, directeur de l'usine d'épuration de la CUM.

PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

... mais il faudra réduire notre consommation d'eau moins 20% d'ici à cinq ans

ÉRIC TROTTIER

Le directeur de l'usine d'épuration des eaux de la CUM, M. Réjean Lévesque, demande aux Montréalais de réduire leur consommation d'eau d'au moins 20 % au cours des cinq prochaines années.

« On s'est fixé un tel objectif parce que ça n'a plus de sens de consommer autant d'eau », affirme M. Lévesque.

Les Américains consomment en moyenne plus de 400 litres d'eau par jour. Au Canada, la moyenne quotidienne par individu tourne autour de 350 litres d'eau, tandis qu'en France et en Allemagne, la moyenne n'atteint pas les 200 litres et en Afrique, les 30 litres. (Ces moyennes incluent tous les types de consommation — industrielle, institutionnelle, etc.)

Comment peut-on expliquer, dans ce contexte, que les Montréalais rejettent chacun plus de 1050 litres d'eau par jour ?

C'est bien ce que se demande le directeur de l'usine d'épuration des eaux de la CUM, qui commence à peine à s'attaquer aux grands consommateurs d'eau. L'idée n'est pas de cesser de prendre sa douche et

Les industries qui consomment le plus d'eau à Montréal

- 1- Emballages Consumers inc.: 2,7 millions de mètres cubes/an
- 2- Les Brasseries Molson O'Keefe: 2,7 millions de mètres cubes/an
- 3- Lallemand inc. (levures et agro-alimentaire): 2 millions de mètres cubes/an
- 4- Sucre Lantic Ltée: 1,02 million de mètres cubes/an
- 5- Doubletex inc. (textile): 980 000 mètres cubes/an
- 6- Acufil inc. (fil d'acier): 656 000 mètres cubes/an
- 7- Gildan Activewear inc. (textile): 592 mètres cubes/an
- 8- Ico Unican inc. (clés et serrures): 583 000 mètres cubes/an
- 9- Gazmont (électricité): 553 500 mètres cubes/an
- 10- Teinturiers Agmont America (textile): 547 000 mètres cubes/an

Source: Ville de Montréal

Infographie La Presse

de boire moins. Ce ne sont pas ces consommateurs-là qui sont responsables de la quantité incroyable d'eau qui est consommée dans l'île de Montréal. Ce sont surtout les institutions et les entreprises qui sont visées, ainsi que les villes qui entretiennent mal leurs réseaux de distribution d'eau potable.

Une « écotaxe »

Depuis un an, la CUM impose une « écotaxe » aux industries qui consomment le plus d'eau dans l'île. Pour l'instant, les entreprises qui rejettent plus de 200 000 mètres cubes d'eau usées et plus par année doivent verser au total près de trois millions de dollars à la CUM. Ce groupe comprend environ 70 usines, lesquelles consomment,

dans les faits, près d'un million de mètres cubes d'eau par année chacune, soit 6 % du volume total de la station d'épuration. En juillet, les entreprises plus petites, qui consomment entre 150 000 et 200 000 mètres cubes d'eau par année, seront imposées à leur tour.

Fait à signaler, l'écotaxe de la CUM rapportera en 1999 trois millions et cet argent sera entièrement dévoué à des programmes municipaux d'économie d'eau potable — installation de compteurs d'eau dans les institutions publiques, réparation des réseaux de distribution d'eau potable, etc.

La Ville de Montréal, qui perd plus de 40 % de son eau potable dans les fuites de son réseau d'aqueduc, pourrait en profiter, car

elle veut entreprendre l'an prochain de grands travaux pour réduire son incroyable taux de fuite — près d'une goutte d'eau sur deux.

Selon M. Lévesque, si l'île de Montréal parvenait à diminuer sa consommation d'eau de 20 %, la Ville de Montréal (le plus grand producteur d'eau potable dans l'île) et la CUM (qui traite toutes les eaux usées de l'île) économiseraient huit millions par année. « Ce sont ces huit millions qu'il nous manque pour faire une désinfection totale de nos eaux usées », estime M. Lévesque.

Au-delà de l'argent, celui-ci croit que les Montréalais doivent se préoccuper des maintenant d'une éventuelle pénurie d'eau potable à l'échelle planétaire. L'ONU a publié ce printemps un rapport alarmant où on affirme qu'en 2025, 60 % de la population mondiale manquera d'eau.

« Nous ne serons pas toujours au-dessus de ces problèmes, conclut M. Lévesque. L'an 2025, ce n'est que dans 25 ans. Si les affirmations de l'ONU se concrétisent, il y a de fortes chances que l'on soit affecté d'une manière ou d'une autre par le phénomène. Pensez seulement à ce qui arriverait si les Américains décidaient de commercialiser l'eau des Grands Lacs; quel serait l'effet sur le débit de notre fleuve, de nos rivières ? »

Politique

Plaidoyer autonomiste pour Emploi Québec

Patrons, syndicats et groupes communautaires parlent d'une seule voix

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Emploi Québec ne devrait plus être un ministère, mais devenir une organisation distincte du gouvernement, comme l'avait promis le premier ministre Bouchard, estiment les membres de la Commission des partenaires pour l'emploi.

La marmite bout du côté du groupe d'une trentaine de présidents de centrales syndicales et de porte-parole d'associations patronales qui dirigeaient l'ancienne Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

Après le limogeage de la présidente Diane Bellemare, Nancy Neamtan, représentant l'économie sociale, et Pierre Boucher, de la Fédération des cégeps, avaient ac-

cepté une coprésidence intérimaire. Des réunions ont eu lieu hier au cabinet du premier ministre Bouchard avec la ministre de l'Emploi, Diane Lemieux, où ces « partenaires » ont mis cartes sur table. Emploi Québec doit devenir une véritable « unité autonome » détachée du ministère de l'Emploi comme prévu quand le gouvernement Bouchard avait créé le ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

La ministre Lemieux deviendrait simplement « ministre de tutelle » d'Emploi Québec, et le dirigeant d'Emploi Québec serait l'équivalent d'un sous-ministre en titre. Il relève en ce moment du sous-ministre de l'Emploi.

Fin de semaine active

Le chef de cabinet du premier ministre Bouchard, Hubert Thibault, s'affairait à calmer le jeu hier, indiquait-on. Les membres de la Commission des partenaires doivent avoir une conférence téléphonique en fin de semaine en prévision d'une réunion provinciale des conseils régionaux, mardi à Montréal.

La grogne qui se fait sentir au sommet est décuplée en région.

« Ce n'est pas vrai qu'on va rester dans cette organisation sans pouvoir, uniquement pour cautionner les décisions du gouvernement », a dit Yves Fortin, de la CSN, président du conseil de la région de Québec.

« Sur papier, Emploi Québec est un organisme autonome, mais ce n'est pas vrai en réalité. Si le gouvernement n'accède pas à nos demandes, c'est qu'on s'est fait conter fleurette à l'époque », a dit hier Gerald Ponton, membre de la Commission des partenaires où il représente l'Alliance des manufacturiers. « Sinon, le gouvernement aura assez d'une main pour compter ceux qui resteront pour faire de la figuration », lance-t-il.

Même son de cloche du côté de

Gilles Taillon, du Conseil du patronat. Il n'est pas question d'un organisme géré paritairement comme la Commission de la santé et de la sécurité du travail, mais le conseil d'administration devrait avoir un poids plus important que le statut simplement consultatif qu'il a actuellement.

Lors de la disparition de la SQDM, dans les faits, Québec avait rapidement intégré Emploi Québec au ministère de l'Emploi. Tous les employés étaient devenus fonctionnaires du ministère de l'Emploi. Depuis, les problèmes existentiels n'ont pas cessé. Encore la semaine dernière, réunissant tous les cadres à Québec, Mme Lemieux avait senti le besoin de « leur parler dans le blanc des yeux ».

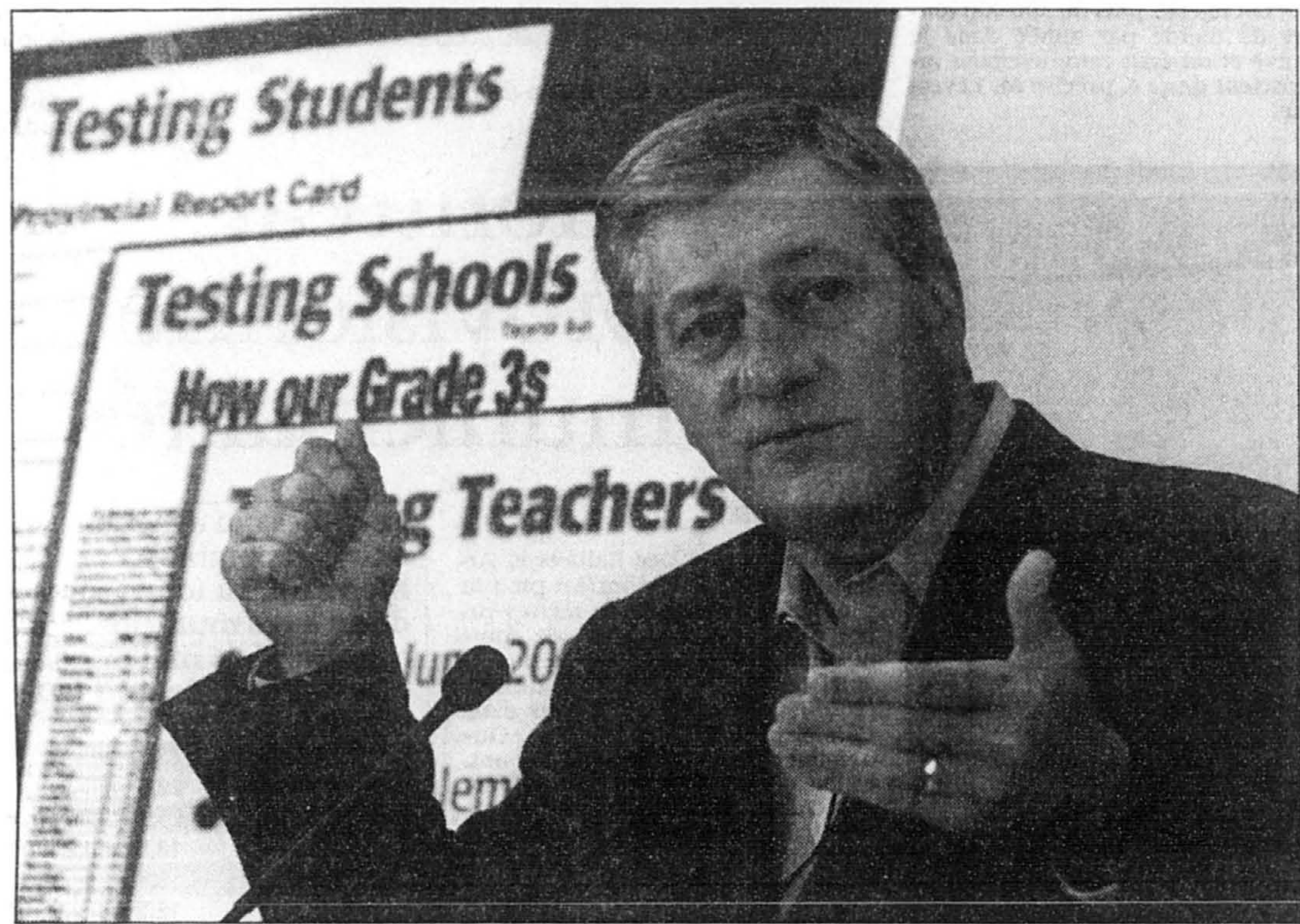


PHOTO PC

Les résultats des sondages laissent Mike Harris de glace. Ce que lui reprochent d'ailleurs ses adversaires devant la misère que ses compressions budgétaires ont créée.

Conservateurs et libéraux à égalité en Ontario

Élection probable d'un gouvernement minoritaire

JAMES McCARTEN
Presse Canadienne

Les trois candidats au poste de premier ministre ontarien ont réagi, hier, aux résultats d'un sondage qui place les leaders conservateur et libéral pratiquement au coude à coude en vue des élections du 3 juin prochain.

Le sondage CBC-Environics, réalisé plus tôt cette semaine, a recueilli les intentions de vote de 1000 Ontariens. Les résultats favorisent les conservateurs de Mike Harris avec 42 % des voix, talonnés de près par les libéraux de Dalton McGuinty, qui semblent pouvoir compter sur 41 % des électeurs. Le chef néo-démocrate Howard Hampton n'a pour sa part obtenu que 16 % des intentions de vote.

« J'ai toujours dit que c'était une course à deux chevaux, a commenté M. McGuinty lors d'un arrêt à London. Je lance un appel à toute la population de l'Ontario afin qu'elle m'aide à stopper Mike Harris. »

De son côté, M. Harris — qui a mené sa campagne avec une confiance désarmante toute la semaine malgré un omniprésent contingent de manifestants en colère — n'a pas semblé s'en faire avec les résultats. « J'ai toujours eu la même réaction, que je sois favori, que je tire de l'arrière, que je sois à égalité : (les sondages) ne veulent pas dire grand chose », a-t-il expliqué au cours d'une émission de radio à Toronto.

« Non, je ne suis pas en mauvaise posture (...) Tant et aussi longtemps que je me battrais pour ce en quoi je crois, je ne serai jamais en mauvaise posture », a-t-il poursuivi.

Le sondage, qui a une marge d'erreur de plus ou moins trois pour cent, 19 fois sur 20, a aussi révélé que 12 % des répondants sont indécis.

« Cela veut dire que nous avons gagné du terrain et que nous avons pris des votes chez les conservateurs et les libéraux », a indiqué le néo-démocrate Hampton.

Le sondage soulève aussi la possibilité que le gouvernement élu soit minoritaire, ce qui pourrait permettre à M. Hampton d'établir des conditions pour une coalition — qui serait probablement conclue avec les libéraux.

Une des conditions clé serait d'annuler la diminution d'impôts accordée par les conservateurs aux Ontariens qui ont un revenu élevé. C'est une politique « qui fait partie de mon programme depuis le début et je ne m'en écarterai pas », a précisé le chef néo-démocrate.

Mais M. McGuinty n'était pas encore d'humeur à négocier, hier. « Je ne vais pas hausser les impôts pour me faire élire », a-t-il répondu.

Les sondages précédents laissent croire que les conservateurs remporteraient facilement les élections, mais la campagne de M. Hampton semble avoir gagné en popularité suite au débat télévisé des chefs, la semaine dernière.

Revenu Québec a contrevenu à un avis de la Commission d'accès à l'information

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

En signant 16 contrats avec l'entreprise privée pour la gestion de données personnelles, Revenu Québec a clairement contrevenu à un avis de la Commission d'accès à l'information datant de 1994.

Le gouvernement libéral avait alors soumis un projet de privatisation de sept centres de gestion des données informatiques, dont celui du ministère du Revenu.

La CAI s'opposait catégoriquement à ce projet et proposait des balises qui auraient dû empêcher Revenu Québec de conclure des

ententes avec des firmes informatiques. (Sur les 16 ententes conclues, 10 ont été rétroactivement approuvées par la CAI, les six autres le seront une fois adopté un projet de loi déposé cette semaine à l'Assemblée nationale par le ministre Landry.)

Dans son avis de juin 1994, la CAI avait prévenu Québec « qu'avant de confier à l'entreprise privée la gestion ou le traitement de renseignements personnels recueillis par l'État, le gouvernement devrait à tout le moins s'assurer que ce transfert de responsabilité n'amenuisera pas la confiance des citoyens à l'égard du sort réservé

aux renseignements qui les concernent ». Or, concluait du même souffle la CAI, « la Commission estime que cet objectif ne peut être atteint ».

La CAI, qui soulignait qu'aucun projet précis de sous-contrat dans la gestion des données informatiques ne lui avait été soumis, prévenait Québec. Une fois qu'un choix serait fait, elle devrait être consultée à nouveau, ce qui n'avait pas été fait avant que, devant la controverse soulevée en mai, le successeur de Rita Dionne-Marsolais, Bernard Landry, ne soumette l'ensemble des contrats à l'étude de la CAI.

Appétit presque sans fin des éditeurs américains

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Non satisfaits d'avoir obtenu une part du marché publicitaire canadien, les éditeurs américains de magazines exigent également une part du gâteau du futur fonds d'aide aux éditeurs canadiens de magazines.

Deux jours après son annonce, l'accord américano-canadien sur l'accès des périodiques au marché publicitaire canadien, qui doit être en principe signé lundi, n'est plus aussi clair et limpide qu'il en avait l'air et les partis d'opposition s'en sont alarmés hier aux Communes.

Reprenant les déclarations d'un haut responsable américain citées par un quotidien anglophone, le bloquiste Michel Gauthier a été le premier hier à demander des explications au principal responsable de ce dossier, la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps.

Les Américains affirment en effet que le fameux fonds d'aide aux éditeurs canadiens de périodique annoncé mercredi — qui pourrait s'élever à 100 millions de dollars — devrait être accessible à tous les éditeurs oeuvrant dans le marché canadien, qu'ils soient canadiens ou américains. Ce responsable a même menacé le Canada, s'il refusait de rendre ce fonds accessible aux éditeurs américains publiant au Canada, de nouvelles poursuites contre Ottawa devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Mme Copps a rétorqué hier aux bloquistes, réformistes et néo-démocrates, qui venaient de soulever la question, que les Américains avaient déjà signé un accord à l'OMC par lequel ils s'engageaient à ne pas s'opposer aux subventions liées au domaine de l'exemption culturelle. La ministre a répété plusieurs fois qu'elle espérait que Wa-

shington honorerait sa signature.

De plus, la ministre a rappelé que les Américains s'étaient engagés cette semaine à ne prendre aucune mesure de représailles commerciales en vertu des ententes de l'OMC, de l'ALENA ou de l'article 301 de la loi américaine sur le commerce, à la suite de l'adoption du projet de loi C-55.

Sauf qu'au ministère du Commerce à Ottawa, un porte-parole a affirmé que la promesse américaine s'appliquait seulement à C-55 et non au futur programme de subventions aux éditeurs canadiens dont le contenu devrait être rendu public prochainement. Ce programme, selon ce porte-parole, ne fait pas partie du projet de loi.

Tout comme ceux d'Ottawa, les signaux en provenance de Washington sont donc quelque peu contradictoires puisque, selon le *Washington Post* de jeudi, les Américains reconnaissent que, pour la première fois, ils ont été forcés d'accepter, même dans un environnement de libre-échange, le principe du droit des pays à prendre des mesures pour limiter l'accès de compagnies américaines à leurs marchés pour sauvegarder leur spécificité culturelle. Washington a même admis que ce précédent aurait des répercussions sur sa campagne pour abattre toutes les barrières tarifaires dans les domaines du cinéma hollywoodien et des services par Internet.

Quant au ministère du Patrimoine canadien, il a bel et bien l'intention, malgré ces nouveaux coups de boutoir américains, de réserver l'accès au futur fonds pour les périodiques aux seuls éditeurs canadiens, ceux-là même qui risquent de perdre une partie de leurs revenus publicitaires au profit des éditions canadiennes de magazines américains.

Clauses discriminatoires et pénurie de médecins au centre des discussions

Le PLQ tient son Conseil général ce week-end

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne, QUÉBEC

Pendant que des libéraux demandent l'abolition des clauses dites « orphelin », d'autres en suggèrent quelques-unes bien senties pour les futurs médecins.

Les étudiants admis en médecine devraient s'engager à pratiquer au moins cinq ans au Québec, sous peine d'amende de 20 000 \$ par an jusqu'à un maximum de 100 000 \$, propose une résolution qui sera débattue en fin de semaine à la réunion que le Conseil général du Parti libéral du Québec (PLQ) tiendra à Saint-Hyacinthe.

De plus, les candidats en médecine devront s'engager à être conscrits en région éloignée pour trois ans s'ils veulent être admis à l'université.

Cette proposition origine de l'association libérale d'Abitibi-Ouest. Elle devrait être débattue en fin de semaine en parallèle avec une autre proposition, émanant celle-là de la Commission jeunesse du PLQ, où on recommande l'élimination de toute clause « orphelin » dans le monde du travail au Québec.

Les clauses appelées « orphelins » sont en fait des dispositions discriminatoires à l'endroit des jeunes. Elles visent à fixer des conditions de travail à la baisse pour les nouveaux venus par rapport aux conditions existantes pour ceux qui occupent déjà un emploi identique.

Les Libéraux qui parrainent la résolution sur les médecins, plaident que « la pénurie de médecins dans les régions éloignées cause beaucoup de problèmes ».

On cite le cas de la municipalité abitibienne de La Sarre où la fermeture prochaine de l'urgence au centre hospitalier local forcerait les malades à se rendre 100 kilomètres plus loin pour être traités.

Le président de la Commission jeunesse du PLQ, David Rheault, a reconnu hier qu'il y a « apparente contradiction » entre les deux propositions. Par contre, le président des jeunes libéraux a admis éprouver de la sympathie pour les gens de l'Abitibi qui, à l'exemple de plusieurs autres régions, sont aux prises avec un manque chronique de personnel médical.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



RWANDA

Cessez-le-feu

■ Le Rwanda a décrété hier un cessez-le-feu unilatéral en République démocratique du Congo, où il soutenait les rebelles hostiles au président congolais Laurent-Désiré Kabila. Le but visé est de renforcer les chances d'un règlement négocié. Le ministre rwandais des Affaires étrangères, Amri Sued Ismaël, a toutefois précisé que la cessation des hostilités, pour être effective, doit être respectée par toutes les parties en conflit.

d'après AP et AFP

ZIMBABWE

Le grand complot

■ Le président zimbabwéen Robert Mugabe a accusé hier les États-Unis et l'Europe de chercher à le renverser en soutenant financièrement les organisations syndicales, de défense des droits de l'Homme et des partis d'opposition. Au pouvoir depuis l'indépendance du pays en 1980, M. Mugabe a également rendu les compagnies multinationales et les grands fermiers blancs responsables des difficultés économiques que traverse le Zimbabwe, affirmant notamment qu'ils organisent des pénuries pour faire augmenter les prix.

d'après AFP

TURQUIE

Nouvelle coalition

■ Le président turc Suleyman Demirel a approuvé hier soir la formation du gouvernement de coalition gauche-extrême droite proposé dans la journée par le premier ministre désigné Bulent Ecevit. Ce feu vert dote la Turquie d'un exécutif fort alors que s'ouvre, lundi, le procès du chef rebelle kurde Abdullah Ocalan. La formation de cette coalition, sur la base d'un programme mêlant laïcité et nationalisme, est l'aboutissement de plusieurs semaines de négociations houleuses.

d'après AP

TCHÉTCHÉNIE

Commandos bombardés

■ Deux hélicoptères russes ont tiré une dizaine de missiles hier contre une base de commandos tchétchènes à la frontière entre la Tchétchénie et le Daguestan (Caucase russe). Les accrochages à l'arme automatique sont fréquents dans la région, mais c'est la première fois, depuis la fin de la guerre en 1996 entre Moscou et Grozny, que les forces russes annoncent avoir attaqué au missile des positions d'indépendantistes tchétchènes.

d'après AFP

ISRAËL

Raids aériens

■ L'armée de l'air israélienne a effectué hier des raids au Liban sud, en représailles à des attaques contre des positions israéliennes dans la zone occupée par l'État hébreu. Deux chasseurs-bombardiers israéliens ont largué sept missiles air-sol aux alentours du village de Yater, à l'est de la ville portuaire de Tyr, a-t-on précisé. Ce raid faisait suite à une attaque du Hezbollah chiite libanais contre l'armée israélienne à Blat, à la lisière du secteur occidental de la zone occupée, selon les autorités israéliennes.

d'après AFP

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Havel convalescent

■ Le président tchèque Vaclav Havel a quitté hier l'hôpital militaire de Prague-Stresovice, où il était hospitalisé depuis le 20 mai pour une affection virale suivie de récurrence de bronchite chronique. Ancien gros fumeur, M. Havel, 62 ans, poursuivra sa convalescence jusqu'au 5 juin.

d'après AFP

L'Armée de libération du Kosovo a triplé ses rangs depuis mars, selon le Pentagone

d'après AFP et AP
WASHINGTON

Tirant profit des frappes aériennes de l'OTAN, l'Armée de libération du Kosovo (UCK) a triplé ses rangs depuis mars et a repris ses attaques contre les forces serbes au Kosovo, selon le Pentagone.

Les indépendantistes kosovars manquent toujours d'armements lourds pour affronter directement l'armée yougoslave mais ils sont mieux dirigés, mieux équipés et en meilleure posture qu'il y a deux mois, affirme le vice-amiral Tom Wilson, directeur du renseignement à l'état-major.

« Je ne crois pas que cela soit du domaine de l'impossible qu'ils puissent rétablir leur contrôle sur certaines parties du Kosovo pendant que les forces de l'OTAN usent l'armée serbe », a-t-il estimé.

Les frappes aériennes de l'OTAN ont notamment aidé les rebelles albanais en forçant l'armée yougoslave à mettre à l'abri ses chars et véhicules blindés, à la fois pour rationner l'essence et pour éviter leur destruction dans les bombardements de l'OTAN.

« Nous pensons donc qu'il est important de continuer à détruire cet équipement et de le rendre immobile et hors de portée car cela

permet d'aplanir les différences sur le terrain entre l'UCK et l'armée yougoslave », a indiqué le militaire américain.

Selon le Pentagone, l'UCK est forte d'environ 15 000 à 17 000 hommes dont quelque 5000 opèrent à l'intérieur de la province, ouvrant des lignes de ravitaillement et de soutien notamment dans le sud-ouest de la province.

L'UCK disposait d'environ 5000 à 7000 soldats en mars lorsqu'elle a été pilonnée par l'armée serbe, dans une offensive qui a culminé après le début des frappes aériennes le 24 mars, a-t-il ajouté. Un ancien général de brigade de l'armée croate, Agim Ceku, a repris le commandement des rebelles, qui ont saisi des munitions serbes et des armements lourds au cours d'opérations dans le sud-ouest du Kosovo.

« Ils apparaissent comme un groupe qui renait en tirant avantage des frappes aériennes de

l'OTAN, d'une sympathie générale de l'Occident et d'une force de combattants volontaires (...) leur permettant de reprendre de plus en plus, dans certaines parties du Kosovo, des opérations de harcèlement contre les militaires yougoslaves », soutient le vice-amiral Wilson. Washington estime à environ 25 000 le nombre de soldats de l'armée yougoslave au Kosovo, et à 15 000 les forces de police dépendantes du ministère serbe de l'Intérieur.

À Paris, le chef politique de l'UCK, Hashim Thaçi déclare, dans un entretien publié hier dans *Le Monde*, que la communauté internationale, à côté de ses efforts diplomatiques, « doit faire plus et envoyer des troupes au sol au Kosovo ».

« C'est la seule condition pour parvenir à un règlement. Sans cela, Belgrade n'acceptera pas de solution politique », souligne M. Thaçi qui, après Paris, a été reçu au siège de l'OTAN à Bruxelles. Il ajoute qu'en cas d'offensive terrestre, l'Alliance atlantique et l'Armée de libération du Kosovo « gagneront ensemble rapidement au Kosovo ».

Interrogé sur l'inculpation de Slobodan Milosevic par le Tribunal pénal international de La Haye, Hashim Thaçi qualifie cette déci-

sion de « juste » tout en jugeant qu'elle intervient « un peu tard ». À ses yeux, le président yougoslave « n'a plus aucune légitimité pour discuter avec qui que ce soit sur une solution politique ».

Quant à son rival Ibrahim Rugova, dirigeant modéré de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), le chef de l'UCK affirme ne lui accorder que la légitimité « d'un groupe de la LDK ». À l'en croire, « les organes de ce parti (...) affirment que Rugova ne les contente plus ».

Hashim Thaçi, qui se présente comme le « premier ministre du Kosovo », après avoir conduit la délégation kosovare aux négociations de Rambouillet, reproche à Ibrahim Rugova de ne connaître « ni le peuple ni le Kosovo ». Il va même plus loin en affirmant que ce que dit ce dernier « n'est pas si important car il ne contrôle plus la réalité politique et militaire », et « n'appartient plus à l'avenir du Kosovo ».

Il estime que si l'OTAN parvient à ses objectifs de guerre, « il faudra préparer des élections, élire des institutions », avec l'aide des pays occidentaux. Entre-temps, il ne rejette pas l'idée d'un « protectorat » sur la province.

Le journal intime d'une jeune Kosovare

BRIAN MURPHY

Associated Press, SKOPJE

Adelina Imeri, 15 ans, a consigné dans un journal intime les heures sombres qui ont conduit sa famille à quitter Pristina, chef-lieu du Kosovo, pour trouver refuge en Macédoine au terme d'un éprouvant voyage.

● Le 22 mars, deux jours avant le début des bombardements de l'OTAN, Adelina commence son journal sur un cahier vert acheté le jour même. Le 22 mars, c'est aussi son dernier jour de classe, puisque son école ferme en raison de la situation de plus en plus tendue dans la province serbe à majorité albanaise. Les enseignants, certains en armes, prennent congé de leurs élèves. « La peur augmente. Que va-t-il se passer ? » se demande la jeune fille.

● 23 mars : « Aujourd'hui je suis allée acheter du lait pour la famille. Les files d'attente s'allongent. Ils ne donnent plus que deux litres de lait par client. Il y a moins de nourriture sur les marchés. J'ai rencontré (mes amies) Arjeta et Arlinda à midi. Elles vont à Skopje chez un oncle. Elles m'ont demandé : 'où vas-tu ?'. Je n'ai nulle part où aller.

« (L'émissaire américain Richard) Holbrooke, que même les enfants connaissent, est allé à Belgrade. La télé par satellite dit que les attaques (de l'OTAN) pourraient avoir lieu ce soir ou demain. Les adultes se murmurent quelque chose. Que disent-ils ? »

● 24 mars : début de l'offensive de l'OTAN. À 20 h 10, la première explosion fait trembler l'appartement familial situé au sixième étage d'un immeuble d'habitations. « Une demi-heure plus tard, il n'y avait plus de courant. Maman a allumé des bougies. Nous n'avons pas dormi de la nuit. J'ai compté 12 explosions, dont deux très très fortes. Au matin, le courant est revenu, suivi de l'eau courante à 10 h. »

● 25 mars : « Fatiguée par la nuit précédente. (...) Peu de monde dans la rue. Des proches nous disent que le pillage et l'incendie des maisons et des commerces (par les Serbes) a commencé. Des rumeurs font même état de bombes jetées dans les maisons.

« À la tombée de la nuit la peur monte encore. Papa essaye de nous calmer en nous disant que l'OTAN ne frappera pas les zones civiles. À nouveau j'entends des explosions. Après 10 minutes le courant est coupé. (...) Cela semble irréel. »

● Le 26 mars, Adelina apprend qu'une de ses amies est partie pour le Monténégro, tandis que des habitants du quartier prennent la route de l'exil en voiture, en direction de la Macédoine. Les médias annoncent la mort de l'avocat albanophone Bajram Kelmendi, militant des droits de l'Homme de renom, et de ses deux fils. Ils avaient été arrêtés par la police à leur domicile. Les trois cadavres ont été retrouvés dans un champ à l'orée de la ville.

« On voit moins de gens dans la rue. Ceux qu'on voit vont et viennent en courant. Le téléphone est coupé. Dans la journée, les patrouilles de police sont plus nombreuses. Nous entendons à nouveau parler des pillages de maisons albanaises. »

En soirée les bombardements reprennent. « J'ai entendu une explosion dont j'ai cru qu'elle allait détruire le bâtiment. Elle était si forte que nous nous sommes tous réveillés et levés d'un bond. Le bâtiment a tremblé un moment. Mon Dieu, où ont-ils frappé cette fois ? »



PHOTO AP

Jeune Kosovare en pleurs hier au camp de réfugiés de Kukes, en Macédoine, alors que des pluies torrentielles viennent de frapper le camp.

Le lendemain, les Imeri quittent leur appartement. Le père d'Adelina, contremaître dans le bâtiment, conduit la famille dans la maison d'un ami, située dans un autre quartier semble-t-il moins exposé aux bombes. Ils s'installent au premier étage, le sous-sol, plus sûr, étant réservé à une famille serbe, conformément à des directives des autorités.

● 28 mars : « Psychologiquement, nous nous préparons au pire. Il y a de plus en plus d'explosions. »

● 29 mars : « J'ai rencontré par hasard deux amies. Elles étaient très pâles et semblaient apeurées. Elles m'ont dit avoir passé des nuits terribles dans leur immeuble. En ville, on dit que les Serbes ont commencé à chasser les Albains. On parle de nombreux meurtres.

« Je passe mon temps à chercher de la nourriture et à attendre les nouvelles. Mais le plus terrible c'est le récit des meurtres. (...) Nous avons peur que la police ou l'armée vienne nous chercher. »

Les autorités yougoslaves affirment que la plupart des réfugiés du Kosovo ont abandonné leur foyer pour fuir les bombes de l'OTAN et non les représailles des forces serbes. La famille d'Adelina, elle, décide de partir pour ces deux raisons.

● Le 31 mars, Adelina, ses frères et ses parents se rendent à la gare de Pristina. Craignant la police serbe, ils renoncent à retourner à l'appartement familial pour y récupérer des affaires. Ils n'emmènent que deux tenues de rechange chacun, un sac avec du pain et des pommes, et l'équivalent de 380 \$ CAN.

Ils parviennent à monter à bord d'un train à destination de la frontière macédonienne. Ils feront le voyage dans le couloir d'un wagon. Des milliers d'autres habitants de Pristina, suppliant qu'on les laisse monter, sont contraints de rester à quai faute de place. Des policiers serbes, armes à la main, tiennent la foule en respect.

« Nous avons eu de la chance d'avoir pu monter sans dommage. Après quelques heures d'attente le train est parti. (...) Je n'ai pas pu m'arrêter de pleurer. J'ai pensé que je ne reverrais plus jamais mes amis. Des oncles et des tantes ont été déportés en Albanie. Tout autour de moi, des gens pleuraient.

« Dans chaque gare que nous avons traversée, des milliers de personnes attendaient pour échapper aux massacres des Serbes. (...) Le train s'est arrêté devant une caserne. Nous avons attendu au moins une heure. La frontière se trou-

vait à seulement 500 mètres. On nous a donné l'ordre de sortir du train et de marcher le long de la voie ferrée. (Les Serbes) nous ont dit qu'il y avait des mines de chaque côté. Nous étions au milieu d'une foule. Mon père a estimé qu'il y avait 10 000 personnes. Nous sommes arrivés à un endroit appelé Blace. »

La famille s'installe dans le cloaque boueux de ce no man's land où s'entassent plus de 35 000 réfugiés, attendant que la Macédoine veuille bien les laisser entrer sur son territoire. Avec un peu de tissu, les Imeri confectionnent une tente de fortune.

● 1^{er} au 3 avril : « Quand je suis arrivée, j'ai vu beaucoup de visages familiers, des amis d'école et de mon père. Nous avons dévoré la nourriture que nous avions avec nous. C'est incroyable comme il fait froid ici. Skopje passe pour une ville au climat doux. Elle est à la fois si proche et si loin. Papa a des amis là-bas. Mais nous ne pouvons pas leur dire que nous sommes ici.

« La pluie tombe. Nous essayons de trouver le sommeil appuyés les uns contre les autres. Une organisation humanitaire a commencé à distribuer du pain. C'est stupéfiant de voir toutes les mains qui se tendent pour attraper le pain. »

● Le 4 avril, la famille quitte Blace à bord d'un autocar et est accueillie à Skopje par des amis qui les hébergent dans leur trois pièces. « Nous avons été accueillis comme des membres de la famille. Tout ce que nous voulions c'était de l'eau chaude et un lit pour dormir. J'espère oublier Blace si c'est possible. »

● Le 6 avril, visite du centre-ville. « C'était bizarre de voir les magasins remplis de choses. (...) J'ai pensé que je rêvais après ce que j'ai connu à Pristina. C'est comme si nous étions sur une autre planète. Nous voyons des gens et des adolescents de mon âge qui n'ont pas peur de la police ou d'être torturés. »

Les jours suivants, Adelina est inscrite dans une école et se promène à Skopje. Elle croise des visages familiers. « Chaque jour, je vois davantage de gens de Pristina et je les serre dans mes bras comme si c'étaient des proches longtemps disparus », écrit-elle le 10.

● 12 avril : « Premier jour à l'école. (Les enseignants) étaient très gentils avec nous. Pourtant j'avais hâte de finir. Quelque chose me prenait à la gorge et m'étranglait. (...) Je suis rentrée à la maison déprimée. Tout le monde l'a compris. Mes amies me manquent. »

● « Je suis encore déprimée », écrit-elle le 15 avril. « J'ai fait des rêves horribles dans lesquels des gens en uniforme militaire portant de longues barbes et des masques essayaient de m'attraper. Que signifient ces rêves ? »

● 19 avril : « Je ne peux m'empêcher de penser à mes vieux amis. Ils me manquent terriblement. Où sont-ils ? » Le 20, l'adolescente reçoit un cadeau de son père : une nouvelle robe, son premier vêtement neuf depuis le départ du Kosovo. « J'étais super contente. »

Cinq jours plus tard, elle rencontre quatre ex-camarades de classe, qui viennent tout juste d'être autorisées à quitter le camp de Stenkovac, proche de la ville. Elles « ont passé une vingtaine de jours dans le camp. J'ai été surprise qu'elles ne se plaignent pas. Les adolescentes se donnent rendez-vous pour le lendemain. »

26 avril : « J'étais tellement contente de les voir. Nous avons marché et marché et parlé des jours passés à Pristina. Demain elles viennent s'inscrire dans mon école. J'espère que nous serons dans la même classe. »

L'été culturel 99 au Québec

Ne manquez pas ce cahier spécial aujourd'hui dans

La Presse

Monde

Le chef de la diplomatie cubaine limogé

DENIS ROUSSEAU
Agence France-Presse, LA HAVANE

Le ministre cubain des Relations extérieures Roberto Robaina, considéré comme un modéré, a été « libéré de ses fonctions » hier, un limogeage qui scelle le durcissement du régime cubain placé plus que jamais sous l'emprise personnelle de Fidel Castro.

M. Robaina est remplacé par le secrétaire particulier du président cubain, Felipe Perez Roque, 34 ans, qui suit le « lider maximo » comme son ombre depuis sept ans.

Ce jeune homme réservé « est familiarisé comme peu (de personnes) avec les idées et la pensée de Fidel Castro », âgé de 72 ans, a souligné un communiqué officiel publié hier à la Une du quotidien *Granma*, l'organe du Parti communiste (PCC, au pouvoir).

M. Roque est député à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (ANPP, parlement cubain),

membre du Conseil d'État et membre du Comité central du PCC. « C'est un homme du tout premier cercle » autour de Fidel Castro, a confirmé un diplomate européen qui l'a qualifié « d'homme de dossiers ».

Il accompagne systématiquement le chef de l'État dans ses apparitions publiques à Cuba et à l'étranger, ainsi que lors de ses réunions avec des responsables étrangers, chefs d'État ou de gouvernement.

Le secrétaire particulier de Fidel Castro n'est cependant pas considéré comme un « dur » du régime,

mais surtout comme un homme-lige et un inconditionnel du « lider maximo ».

Dans une première réaction de Washington, le Département d'État a estimé que la décision « ne reflète aucun changement de la politique cubaine » et « ne présage aucun changement dans la nature des relations entre Cuba et les États-Unis ».

Washington et La Havane n'entretennent pas de relations diplomatiques, et les États-Unis imposent depuis près de 40 ans un embargo à l'île communiste. Le Département d'État a assuré à plusieurs reprises ces dernières années qu'aucun changement dans les relations avec Cuba ne pourra intervenir tant que Fidel Castro et son frère Raul seront au pouvoir à La Havane.

Les secteurs les plus radicaux de l'exil anti-castriste de Miami ont mis le limogeage de Roberto Robaina sur le compte du durcissement du régime tandis que les plus

modérés en ont relativisé la portée.

MM. Robaina et Perez Roque font partie de la génération des jeunes hussards du régime castriste et ont suivi un parcours similaire avec notamment un passage à la tête d'organisations de jeunesse du régime. Leurs personnalités sont cependant très contrastées : autant M. Robaina est extraverti, autant M. Perez Roque est réservé, voire effacé.

M. Robaina, 43 ans, avait été nommé chef de la diplomatie le 30 mars 1993. L'annulation à l'improviste et à la dernière minute d'une tournée en Europe à la fin avril avait confirmé aux yeux de nombreux observateurs qu'il était en mauvaise posture.

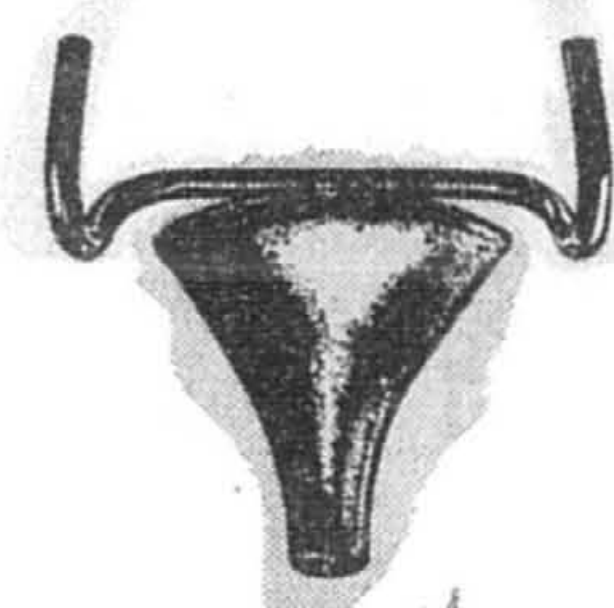
Selon ces analyses, le chef de la diplomatie est aujourd'hui victime de ses prises de position heurtant les « durs » du régime. Les thèses de ceux-ci ont fait ces derniers mois un retour en force à la faveur notamment de graves tensions écono-

miques que les timides réformes impulsées par les modérés n'ont pas suffi à éviter.

Le limogeage du ministre intervient à six mois d'un sommet ibéro-américain à La Havane à la mi-novembre, auquel sont invités les chefs d'État et de gouvernement de toute l'Amérique latine, de l'Espagne et du Portugal.

Les rumeurs d'un prochain limogeage étaient insistantes depuis la défaite diplomatique essuyée par Cuba à Genève, où la Commission des droits de l'Homme de l'ONU a voté le 23 avril une résolution condamnant La Havane. Le régime cubain payait ainsi le prix du spectaculaire durcissement de sa politique répressive contre la dissidence depuis le début de l'année.

le lait présente



30 MAI AU 6 JUIN

Une semaine de célébration du VÉLO et de la vie urbaine

Le Tour des Enfants

Un mini Tour de l'Île réservé aux 6-12 ans!

Départ à 8 h 30 pour une randonnée de 24 km dans les rues de Montréal. Le tout est suivi d'une grande fête familiale au parc Jarry.

Il est toujours temps de s'inscrire au Tour des Enfants en contactant Info-Tour Bell au (514) 521-TOUR ou en passant à la Maison des cyclistes.

DEMAIN

en collaboration avec



Réservez votre siège pour un Tour la Nuit et le Tour de l'Île, à la Maison des cyclistes située au 1251, rue Rachel Est à Montréal ou en téléphonant à:



PROGRAMMATION

- 2 JUIN** Animation à la Maison des cyclistes dans le cadre de la **JOURNÉE DE L'AIR PUR** (13 h à 18 h)
- 3 JUIN** Conférence **TOURISME ET VÉLO À L'HEURE DE LA ROUTE VERTE**
- 4 JUIN** **UN TOUR LA NUIT** (21 h 30 à minuit)
- 5 JUIN** Inauguration du balisage de **L'ÉPREUVE DU MONT ROYAL** (13 h à 14 h)
- 6 JUIN** **LE TOUR DE L'ÎLE** (7 h 30 à 17 h)



BBM Printemps 99

L'émission
de radio
du matin
la plus
écoutée à
Montréal et
au Québec

**Bonjour
Montréal**
avec Paul Arcand

CKAC 730
RADIO MÉDIA



www.ckac.com

Monde

Nouvelle démission autour de Boris Eltsine

d'après AFP et AP
MOSCOU

Moins d'une semaine après sa nomination, le nouveau vice-premier ministre russe chargé des affaires économiques, Mikhaïl Zadornov, a démissionné hier, plongeant le gouvernement russe dans de nouveaux troubles.

M. Zadornov a annoncé sa décision lors d'une conférence de presse au ministère des Finances. « Ma position c'est que le ministère des Finances doit jouer un rôle-clé dans le gouvernement », a-t-il déclaré, ajoutant qu'il n'avait accepté le poste de vice-premier ministre qu'à condition qu'il puisse combiner cette fonction avec celle de ministre des Finances. « Malheureusement, cette position n'a pas été soutenue par le Président et son administration », a regretté M. Zadornov.

Depuis une semaine, des rumeurs couraient sur le mécontentement de M. Zadornov et les médias faisaient état d'une lutte de pouvoir au Kremlin sur la formation du

gouvernement. Selon la presse, la fille de Boris Eltsine, Tanya Dyachenko, le puissant homme d'affaires Boris Berezovski et le réformateur Anatoli Tchoubais feraient partie de ceux qui tirent les ficelles.

Des spéculations confirmées à mots couverts par le premier ministre lui-même. Quelques heures avant l'annonce de la démission de M. Zadornov, Sergueï Stépachine avait semblé admettre qu'une bataille se déroulait en coulisses et que c'est ce qui empêchait de terminer la formation du gouvernement.

L'air sombre, M. Stépachine a ainsi demandé aux journalistes de ne plus l'interroger sur la formation d'un gouvernement qui s'étire

en longueur. « Vous savez vous-mêmes comment cela se passe », leur a-t-il dit. Le nouveau chef du gouvernement russe voit ainsi son autorité singulièrement sapée. D'autant que le quatrième premier ministre en 14 mois sait que Boris Eltsine peut le remplacer à tout moment.

« Le président russe (Boris Eltsine) a signé il y a quelques heures le décret sur mon limogeage », a confirmé M. Zadornov. Il doit y avoir au sein du gouvernement « un bloc économique uni au sein duquel le ministère des Finances joue un rôle clé », a-t-il fait valoir. « J'ai proposé un compromis, notamment pour que le ministère des Finances soit dirigé par un homme qui puisse poursuivre la politique budgétaire actuelle. Cette proposition a été rejetée... ce sont d'autres personnes qui décident », a expliqué M. Zadornov sans préciser le candidat de son choix.

C'est un de ses adjoints, Mikhaïl Kassianov, qui avait été nommé ministre des Finances par le Krem-

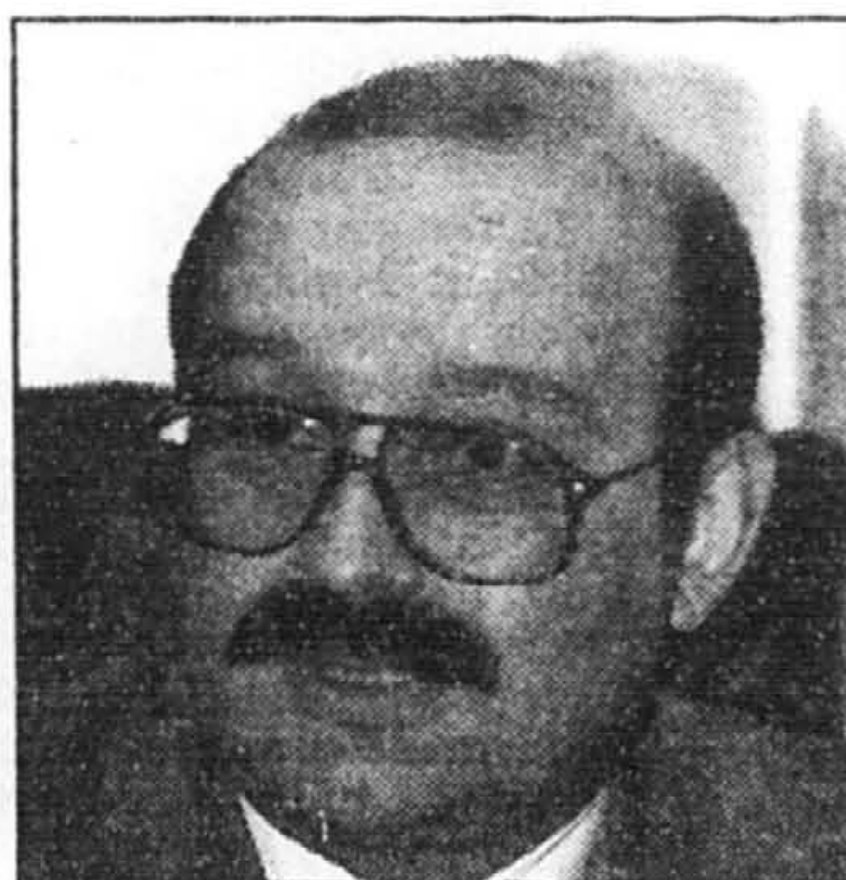


PHOTO REUTERS

Mikhaïl Zadornov aura été premier ministre adjoint pendant... une semaine.

lin et s'occupait jusqu'à présent de la renégociation de la dette russe, notamment vis-à-vis des créanciers internationaux, comme les clubs de Paris (dette publique) et de Londres (dette commerciale).

M. Zadornov a expliqué que le

dossier suivi par M. Kassianov l'obligeait à passer beaucoup de temps à l'étranger alors qu'un ministre des Finances se doit de suivre « constamment » l'exécution du budget.

« J'espère que tous les engagements du gouvernement et de la Banque centrale russe seront respectés par mes successeurs », a souhaité M. Zadornov, visiblement éprouvé par sa démission. « Cela est assez inattendu pour moi. Évidemment, je ne suis pas très gai », a-t-il confié.

M. Zadornov (36 ans) était entré au gouvernement russe en novembre 1997, où il avait succédé aux Finances au réformateur Anatoli Tchoubais. « La tâche du pays est de poursuivre la politique menée ces 18-24 derniers mois, en particulier dans la mise en oeuvre du budget, le contrôle des dépenses, et la limitation de l'accès à l'argent de l'État. Nous avons fait beaucoup dans cette direction », a-t-il dit.

Une manifestation pacifique tourne à la violence en Haïti

Des partisans d'Aristide interviennent dans une manif de la Chambre de commerce

Agence France-Presse
PORT-AU-PRINCE

Une importante manifestation pacifique « contre l'insécurité » à l'appel du patronat a été interrompue hier après-midi dans la capitale haïtienne à la demande de la police, après des violences déclenchées par des partisans de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide (1991-1996).

Plusieurs milliers de personnes, réunies à l'appel du président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti (CCIH), Olivier Nadal, s'étaient rassemblées sur la place des Héros de l'Indépendance, au centre historique de la capitale, lorsque plusieurs centaines de contre-manifestants se tenant près de la foule sont intervenus.

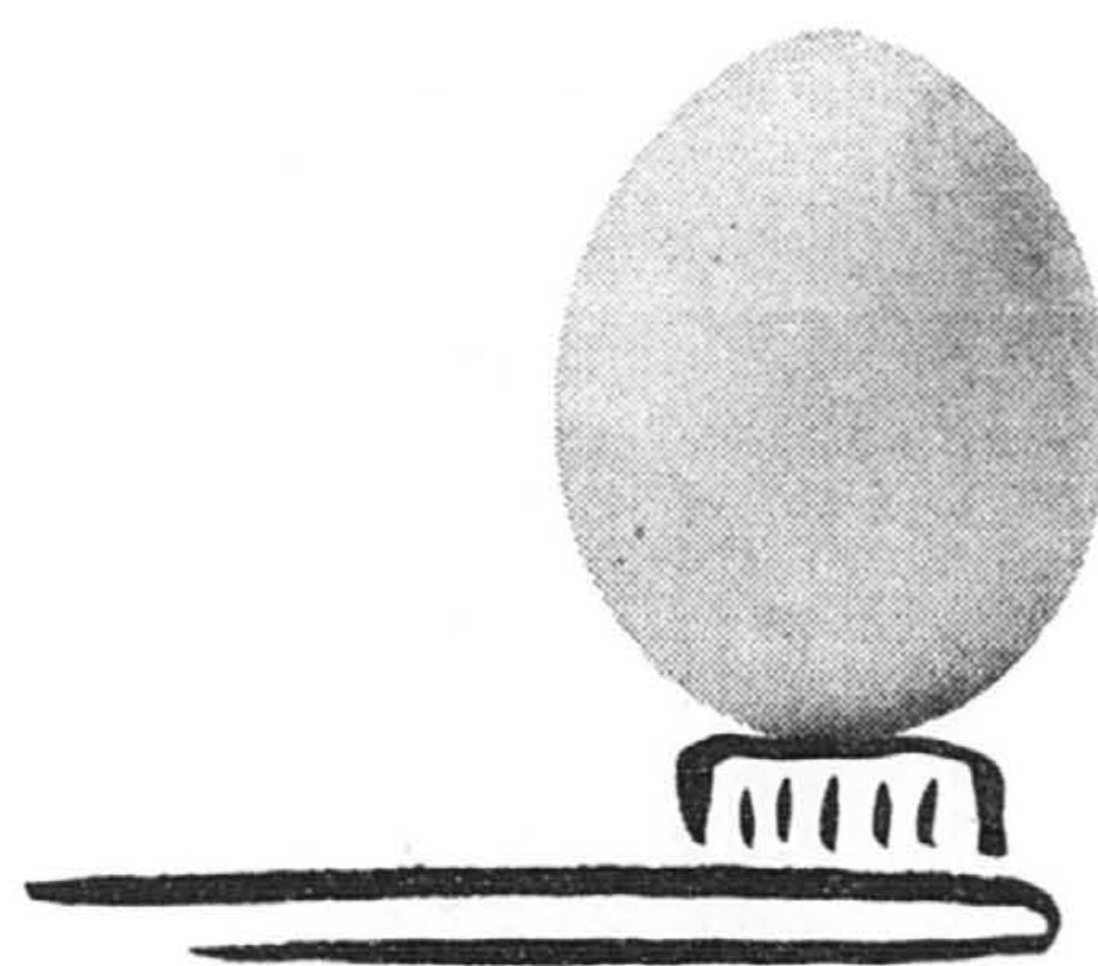
Scandant des slogans favorables à M. Aristide et hostiles à la bourgeoisie, accusée d'avoir soutenu le coup d'État militaire

(1991-1994), ils ont commencé à lancer des pierres et des projectiles divers sur le podium, après que l'un des participants à la manifestation, perdant visiblement son sang-froid, eut accusé publiquement l'ancien président de vouloir en empêcher le déroulement.

Malgré les jets de pierre, plusieurs milliers de participants à ce rassemblement agitant des drapeaux nationaux bleu et rouge sont restés près du podium scandant : « Non à la violence » sans se laisser intimider.

Les responsables de la police anti-émeute ont alors ordonné la dispersion de la manifestation. Au moins un des contre-manifestants a été interpellé.

De nombreux pare-brises de voitures ont été cassés à coup de pierres lors de cette dispersion par de jeunes contre-manifestants.



La vitamine D et le calcium aident à garder les os et les dents solides.

BON

BBM Printemps 99

L'émission
de radio
la plus
écoutée
à Montréal
et au Québec

Face à Face
avec Jean Lapierre
et Jean Cournoyer

Source BBM Printemps 99 Adultes 18+, heures d'écoute, central et rayonnement total

2756008

CKAC 730
RADIO MÉDIA



www.ckac.com

Monde

Islamabad parle de paix à l'Inde

d'après AP et AFP
NEW DELHI

Le gouvernement pakistanais est prêt à dépêcher dès que possible son chef de la diplomatie, Sartaj Aziz, à New Delhi pour réduire les tensions entre l'Inde et le Pakistan à propos du Cachemire.

Le ministre pakistanais de l'Information, Mushahid Hussain, a déclaré hier que M. Aziz était prêt à se rendre en Inde « à la première occasion », selon « les disponibilités de son homologue à New Delhi ». Cette déclaration est intervenue peu après un entretien téléphonique des premiers ministres indien Atal Behari Vajpayee et pakistanais Nawaz Sharif. New Delhi n'a donné aucune précision sur la teneur de cet entretien.

M. Sharif a dit à son homologue indien qu'« étant donné que les deux pays sont maintenant des puissances nucléaires, il est impératif qu'ils reprennent le dialogue », a déclaré M. Hussain, selon un communiqué diffusé par Star TV.

L'entretien téléphonique des deux chefs de gouvernement était le premier depuis le début de raids aériens indiens au Cachemire. Le précédent remontait à lundi, deux jours avant le début des frappes aériennes contre

des guérilleros musulmans infiltrés au Cachemire indien par le Pakistan sous couvert de tirs d'artillerie, selon New Delhi.

La tension a nettement monté depuis, le Pakistan ayant abattu jeudi au moins un avion de combat indien et les guérilleros pro-pakistanais ayant abattu, hier, un hélicoptère d'attaque indien.

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, s'est d'ailleurs déclaré hier « très inquiet » devant la poursuite des hostilités. « Le secrétaire général est très inquiet à propos des hostilités non loin de la Ligne de contrôle (frontière non officielle) près de Kargil », a indiqué son porte-parole, Manoel de Almeida e Silva.

M. Annan considère toutefois comme encourageants les contacts directs entre les premiers ministres indien et pakistanais et « leur volonté de poursuivre le dialogue sur un certain nombre de problèmes ». Il est lui-même en contact avec les deux parties, a ajouté le porte-parole.

Le Pakistan demande depuis longtemps que l'ONU intervienne dans le conflit autour de cette région du nord de l'Inde peuplée en majorité de musulmans, ce que l'Inde refuse, estimant que sa lutte contre la guérilla indépendantiste est une affaire intérieure. M. Annan n'a pas accédé pour l'instant à la demande pakistanaise d'envoyer un émissaire dans la région.



PHOTO AP

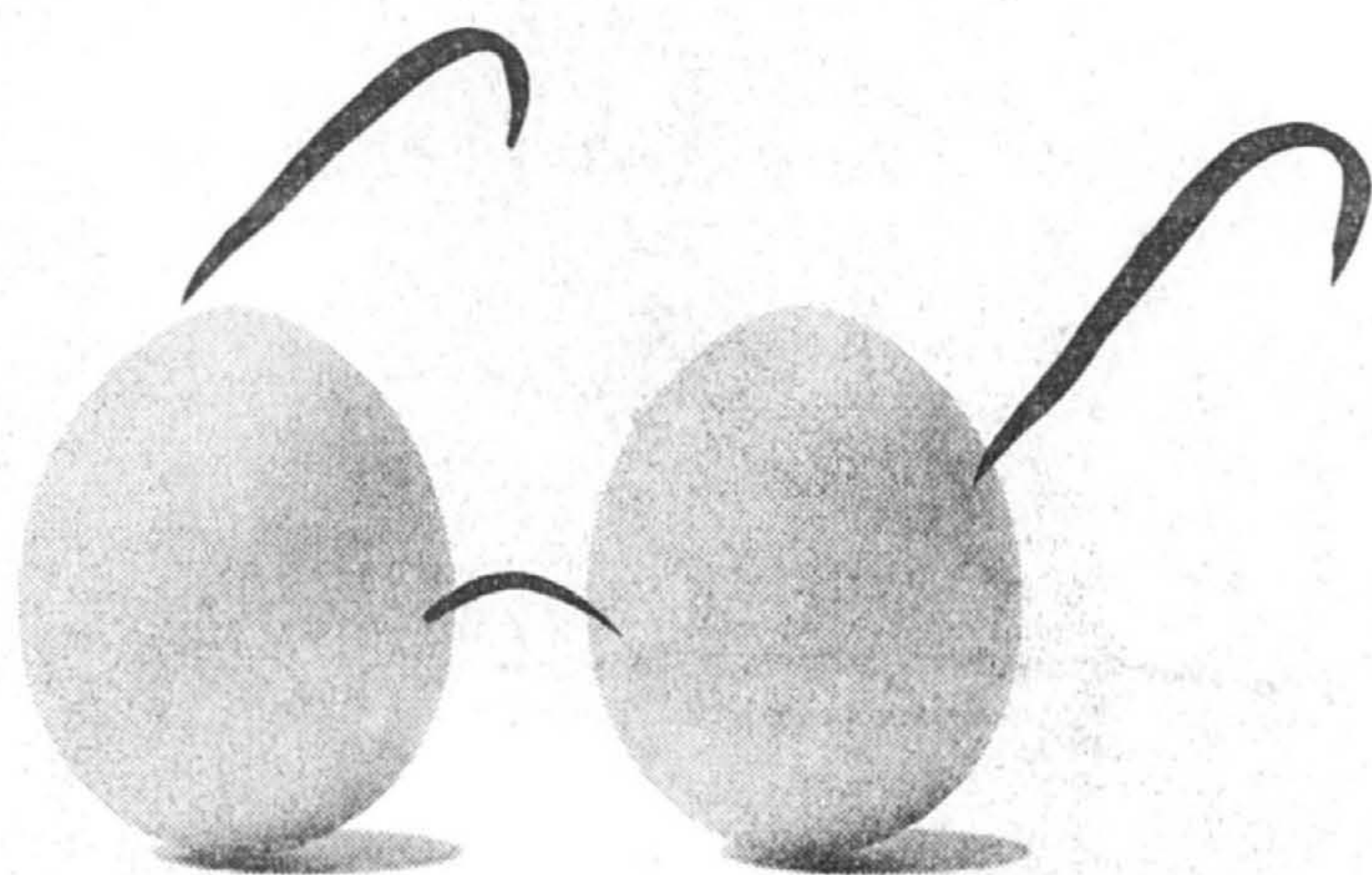
Ces Pakistanais ont célébré dans la prière hier dans une mosquée d'Islamabad le premier anniversaire de leurs tests nucléaires.

Par ailleurs, l'Inde a catégoriquement démenti l'information diffusée par une chaîne de télévision indienne selon laquelle New Delhi aurait envoyé des avions de chasse Sukhoi-30 de fabrication russe dans la région montagneuse de Kargil, où se concentrent les frappes.

Les Sukhoi peuvent être équipés de charges nucléaires, mais les experts militaires estiment que l'Inde ne dispose pas de la technologie nécessaire pour le transport de tels

engins. Pour sa part, le Pakistan fêtait hier le premier anniversaire de ses essais nucléaires pour la mise au point d'armes.

New Delhi a lancé l'Opération Vijay (victoire) pour déloger quelque 600 combattants qui se sont installés dans des zones inhabitées dans la partie indienne du Cachemire au début du mois. Selon l'Inde, ce sont des militaires pakistanais ou des combattants afghans habillés comme des militants islamistes.



La vitamine A aide la vision de nuit.

BON

2747603

ESTÉE LAUDER

F/ESTA

S.O.U.S LE S.O.L.E.I.L

La Baie, rue Sainte-Catherine Ouest

Du mardi 1^{er} juin au samedi 5 juin 1999

Semaine découverte

du premier comptoir à environnement interactif

d'Estée Lauder

Conseils et maquillages d'été par Johanne Glegg, artiste Estée Lauder. Venez fêter avec nous!



Mardi 1^{er} juin

De 12 h 30 à 13 h 30

CONFÉRENCE

sur les soins à apporter à votre peau pour la protéger du soleil.



Mercredi 2 juin

À 12 h et 13 h

DÉFILÉ DE MODE

Collections estivales de la Baie et mise en beauté Estée Lauder.



Jeudi 3 juin

De 12 h 30 à 13 h 30

SPECTACLE

la musique tropicale des mariachis.



Vendredi 4 juin

De 12 h à 14 h

DÉLICES DU RESTO

CASA DE MATEO

• Démonstrations de tortillas et recettes offertes par le chef!



Samedi 5 juin

De 13 h à 14 h

SPECTACLE

la musique tropicale des mariachis et de danseurs mexicains.

Tirages

- Cinq chèques-cadeaux DU RESTO CASA DE MATEO
- Un GRAND PRIX incluant une nuitée à l'hôtel DELTA avec souper et petit déjeuner pour deux personnes; un panier ESTÉE LAUDER; deux paires de lunettes RAYBAN pour elle et lui; et deux serviettes de plage. Précisions au comptoir Estée Lauder.

Ô Mexique!

Tous les jours, entre midi et 14 h, venez déguster les saveurs mexicaines du resto CASA DE MATEO et des jus tropicaux CERES

Maquillage Estée Lauder gratuit!

Réservez au téléphonant au (514) 281-4422, postes 2548 et 2566.



NOUS TENONS À REMERCIER L'HÔTEL DELTA, LES LUNETTES RAYBAN, LES JUS CERES ET LE RESTAURANT CASA DE MATEO.

275154

LA BAIE : toujours à votre service.



UNE SEMAINE SEULEMENT!

OFFRE DE NETTOYAGE DE MEUBLES ET DE MOQUETTES!

RABAIS DE 45%

15 \$ une pièce

Notre prix ord. : 29 \$



Rabais de 50 \$
Valeur exceptionnelle!

74 \$ maison au complet*

*5 pièces, 13 marches et 1 vestibule
Notre prix ord. : 124 \$

Pour les moquettes très sales ou qui n'ont pas été nettoyées récemment, informez-vous au sujet de notre Service d'entretien Plus, offert à seulement 10 \$ de plus par pièce.

39 \$ pour un canapé

Notre prix ord. : 49 \$

Frais additionnels pour tissus spéciaux, coussins de dossier non attenants et meubles modulaires.

Appelez du lundi au samedi entre 8 h et 18 h

(514) 339-5420

1 800 441-0224

Renseignez-vous sur notre désodorisant et notre traitement de protection des fibres. Les pièces de plus de 200 pieds carrés comptant pour deux pièces ou plus. Frais additionnels pour moquettes en laine. Le vestibule est limité à 10 pieds linéaires et doit être attenant. Les offres expirent le 5 juin 1999.



2746044



Une semaine seulement!

50 \$ DE RABAIS
NETTOYAGE DE CONDUITS DE VENTILATION



119 \$ maison au complet*

Notre prix ord. : 139 \$

Inclus :

Conduits principaux.
Nombre illimité de bouches.

PRIME
NETTOYAGE SANS FRAIS
D'UNE PORTE D'ACCÈS
Notre prix ord. : 30 \$

Avantages :

- Le nettoyage de conduits contribue à soulager les symptômes d'allergie, l'asthme et les problèmes respiratoires en éliminant les irritants en suspension dans l'air, comme la saleté, la poussière, les fragments de poil ou de plumes et le pollen.

Renseignez-vous sur nos filtres à air électrostatiques

*Pour systèmes de chauffage simples. Frais additionnels pour serpentins de climatisation et portes d'accès, s'il y a lieu. Services résidentiels seulement. Les offres expirent le 5 juin 1999.

© Copyright 1999 Compagnie de la Baie d'Hudson



2750503